



Présentation des émetteurs souverains de titres de dette publique de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

PRÉSENTATION DE L'UNION

AOÛT 2017

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DE L'AGENCE UMOA-TITRES



Bénin I Burkina Faso I Côte d'Ivoire I Guinée-Bissau I Mali I Niger I Sénégal I Togo

A télécharger sur www.investir-en-zoneuemoa.com



SOMMAIRE

Avant-propos	4
Acronymes	5
Bref aperçu de l'Union	6
Points saillants	7
1. Présentation de l'UEMOA	9
1.1 - Historique	9
1.2 - Objectifs de l'UEMOA	10
1.3 - Les organes de l'UEMOA	10
1.3.1. Organes de Direction	10
1.3.2. Organes de contrôle	11
1.3.3. Organes consultatifs	11
1.3.4. Institutions spécialisées autonomes	12
1.3.5. Autres institutions	12
1.4 - Politiques communes	14
1.4.1. Politique monétaire et de change	14
1.4.2. Politique économique	15
2. Situation économique récente et perspectives	19
2.1 - Secteur réel	19
2.2 - Finances Publiques	24
2.3 - Balance des paiements	25
2.4 - Situation monétaire	27
2.5 - Situation de la dette dans l'Union	28
3. Intégration économique	30
3.1 - Convergence économique	30
3.2 - Commerce	31
3.3 - Facteurs de risques	32
4. Marché régional des titres publics	33
4.1 - Structure du marché des titres publics	33
4.2 - Evolution du marché des titres publics	35
Annexes	39
Annexe I : Détail des émissions sur le marché régional de l'UEMOA	40
Annexe II : Evolution des émissions par pays entre 2013 et 2016	51
Annexe III : Titres en vie en fin 2016	52
Annexe IV: Evolution des encours par pays entre 2013 et 2016	58
Lexique	59

AVANT-PROPOS

Les chiffres relatifs aux indicateurs macroéconomiques présentés dans cette Note d'Information correspondent aux données suivantes :

- réalisations pour la période allant de 2010 à 2012;
- estimations pour la période allant de 2013 à 2015;
- projections pour la période allant de 2016 à 2017.

ACRONYMES

ANB : Antenne Nationale de Bourse

AUT: Agence UMOA-Titres

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

BR : Banque de Règlement

BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale

CFA : Communauté Financière Africaine

ctds : Conseil du Travail et du Dialogue Social

CCT : Conseil des Collectivités Territoriales

CREPMF: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers

DC : Dépositaire Central

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

IDE : Investissement Direct Etranger

: Indice des Prix à la Consommation

PACSCS : Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité

PER : Programme Economique Régional

PIB : Produit Intérieur Brut

PIR : Programme Indicatif Régional

PNG : Position Nette des Gouvernements

SGI : Société de Gestion et d'Intermédiation

SVT : Spécialistes en Valeur du Trésor

TEC: Tarif Extérieur Commun

UE : Union Européenne

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

BREF APERÇU DE L'UEMOA



L'UEMOA comprend 8 pays:

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo



PIB Nominal en 2015:

52 270,4 milliards FCFA

PIB par habitant en 2015:

450,3 mille FCFA



(source : BCEAO)

Institutions Spécialisées Autonomes:

- ► Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
- ► Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
- ► Commission Bancaire
- ► Conseil Regional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)

POINTS SAILLANTS

- Le taux de croissance du PIB devrait se situer autour de 7% en 2016 et 2017 après une croissance de 6,6% en 2015 et une croissance moyenne de 6,2% entre 2012 et 2014.
- Le taux d'investissement, estimé à 24,5% du PIB en 2015, est prévu à 26,8% en 2016 et 28,0% en 2017.
- Depuis 2012, le déficit budgétaire global continue de se creuser: de 3% du PIB en 2012, il atteindrait 3,7% en 2016. Il devrait cependant revenir à son niveau de 2012 en 2017 grâce aux efforts de consolidation budgétaire.

- L'inflation s'est établie à 1% en 2015 et devrait rester en-dessous de 2% en 2016 et 2017.
- Le déficit du compte courant, structurellement déficitaire, devrait conserver sa tendance historique et se situer à 5,3% du PIB en 2015, 5,8% en 2016 et 5,6% en 2017.
- De 41,9% du PIB en 2011, la dette publique totale a baissé à 36,6% du PIB en 2012 après l'allègement de la dette d'un certain nombre de pays de l'Union dans le cadre des initiatives de réduction de la dette, avant de remonter progressivement pour atteindre, selon les estimations, 45% du PIB en 2015.

PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

(Montant en milliards de FCFA, sauf indications contraires)

UEMOA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PIB Nominal	36 223,7	38 062,6	42 274,6	45 260,8	48 449,9	52 270,4	57 063,5	62 585,2
Poids du secteur (en %):								
- Primaire	27,1	27,2	26,6	25,8	26,3	26,1	25,7	25,2
- Secondaire	20,3	21,9	21,7	21,2	20,3	20,6	21,1	21,7
- Tertiaire	52,6	50,9	51,8	52,9	53,4	53,2	53,2	53,1
Taux de croissance réel du PIB (en %)	4,4	0,8	6,7	6,0	6,6	6,6	7,2	7,9
Contribution à la croissance (point de pourcentage) :								
- Primaire	1,3	-0,2	0,9	0,3	1,8	1,1	1,3	1,6
- Secondaire	0,3	0,8	-0,3	1,3	0,8	1,7	1,8	2,6
- Tertiaire	2,8	0,2	6,0	4,4	4,0	3,8	4,1	3,7
Taux d'investissement • Taux d'investissement public (en %)	21,4 6,9	19,2 7,1	22,7 7,3	25,8 8,9	24,3 8,8	24,5 9,3	26,8 9,9	28,0 10,1
Taux d'inflation moyen annuel	1,4	3,9	2,4	1,5	-0,1	1,0	1,7	2,0
Recettes totales	6 220,0	6 364,0	7 793,7	8 450,4	9 050,3	10 010,1	11 183,6	12 283,7
Recettes totales/PIB (en %)	17,17	16,72	18,44	18,67	18,68	19,15	19,6	19,63
Dépenses globales	8 093,2	8 746,4	10 020,3	11 224,1	11 975,1	13 527,9	14 845,5	15 981,0
Dépenses globales/PIB (en %)	22,34	22,98	23,70	24,80	24,72	25,88	26,02	25,53
Solde budgétaire global, avec dons <i>(en % du PIB)</i>	-2,7	-3,8	-3,0	-3,1	-3,3	-3,8	-3,7	-3,1
Solde courant (en % du PIB)	-4,8	-1,9	-5,1	-6,7	-6,6	-5,3	-5,8	-5,6
Dette / PIB (en %)	41,9	44	36,6	37,0	40,8	45,0	46,0	46,0

Source : BCEAO, FMI

1. PRÉSENTATION DE L'UEMOA

1.1. HISTORIQUE -

u lendemain de leur accession à l'indépendance, sept (7) Etats de l'Afrique Occidentale: le Bénin (alors Dahomey), le Burkina Faso (alors Haute Volta), la Côte d'Ivoire, le Niger, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ont signé le 12 mai 1962, le Traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), manifestant ainsi leur volonté de coopérer en matière monétaire à la fois entre eux au sein d'une union, et avec la France au sein de la Zone Franc.

L'Union Monétaire Ouest Africaine se caractérise par la reconnaissance, par les Etats signataires, d'une même unité monétaire dont l'émission est confiée à un institut d'émission commun, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), et une monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

En 1973, le Traité de l'UMOA a été révisé¹, la BCEAO a été dotée de nouveaux statuts, la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) a été créée et de nouveaux Accords de coopération avec la France ont été signés. Des mécanismes de régulation, garants de la cohésion et de la stabilité monétaire de l'Union, ont été introduits dans les nouveaux textes.

Le Mali, après s'être retiré de la Zone Franc le 30 juin 1962 pour créer sa propre monnaie, a réintégré l'UMOA le 17 février 1984.

Le 27 novembre 1963 a eu lieu la signature à Nouakchott (Mauritanie) de la Convention d'adhésion du Togo à l'UMOA qui est entrée en vigueur le 17 décembre 1963.

Le 30 mai 1973, la Mauritanie s'est retirée de l'UMOA et de la Zone Franc et a créé sa propre monnaie et son institut d'émission, la Banque Centrale de Mauritanie. Avec l'adhésion de la

Guinée-Bissau à l'UMOA, le 19 janvier 1997, la configuration actuelle de l'Union a été arrêtée, avec huit (8) Etats membres que sont: le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Face à la crise économique intervenue dans les années 1990, les pays membres de l'UMOA ont manifesté leur volonté d'approfondir leur intégration économique en complément de l'union monétaire. En effet, il était devenu évident que les mécanismes de régulation monétaire devaient être complétés pour renforcer la cohérence et la stabilité du cadre macroéconomique ainsi que des réformes économiques afin d'assurer la cohésion de l'Union et jeter les bases d'une croissance économique durable.

C'est ainsi que le Gouverneur de la BCEAO a reçu mandat des Chefs d'Etat de l'UMOA de mener la réflexion sur l'intégration économique et de préparer un traité dans ce sens. Le Traité instituant l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a été signé le 10 janvier 1994 à Dakar, deux jours avant la dévaluation du Franc CFA. Par ce Traité, les Etats membres se sont engagés à réaliser une intégration économique complète, couvrant l'ensemble des secteurs de leurs économique et social.

Les deux (2) Traités coexistent et couvrent une même réalité géographique puisqu'il s'agit des mêmes Etats membres. Le Traité de l'UEMOA complète celui de l'UMOA par un volet d'intégration économique. Les deux (2) Traités partagent ensemble les mêmes organes politiques, et ont vocation à fusionner en temps opportun à l'initiative de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

¹La coopération monétaire entre les pays membres de l'UMOA et la France, créée en 1962 et dont un nouveau Traité a été signé en 1973, date de la période coloniale. La BCEAO est le résultat de l'Accord de coopération monétaire signé avec la France en 1972, complété par la Convention de compte d'opérations en 1973.

1.2. Objectifs de l'UEMOA —

L'UEMOA a pour objectif essentiel l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que le droit d'exercice, d'établissement et de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour ce faire, le Traité de l'UEMOA a défini les cinq (5) objectifs suivants :

- 1. renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé;
- 2. assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'un mécanisme de surveillance multilatérale:
- 3. créer entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune;
- 4. instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes, notamment dans les domaines suivants: ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines;
- 5. harmoniser, dans la mesure du possible, le bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

1.3. Organes de l'UEMOA -

1.3.1. Organes de Direction —

Conférence des Chefs d'Etat —

Elle est l'autorité suprême de l'Union. Elle définit les grandes orientations de la politique de l'Union et tranche toute question n'ayant pu trouver de solution par accord unanime du Conseil des Ministres. Elle décide également de l'adhésion éventuelle de nouveaux membres et prend acte du retrait ou de l'exclusion des Etats participants.

Conseil des Ministres -

Le Conseil des Ministres assure la mise en œuvre des orientations générales définies par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il arrête le budget de l'Union. Les délibérations du Conseil sont préparées par le Comité des Experts, composé de représentants des Etats membres.

Commission de l'UEMOA -

Elle est l'organe exécutif de l'Union. La Commission exerce, en vue du bon fonctionnement et de l'intérêt général de l'Union, les pouvoirs propres que lui confère le Traité. Elle est composée de huit (8) membres, appelés Commissaires, ressortissants des Etats membres. Ils sont désignés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, à raison d'un par Etat. Ses attributions sont notamment :

• la transmission à la Conférence des Chefs d'Etat et au Conseil des Ministres des recommandations et avis jugés utiles à la préservation et au développement de l'Union et de ses membres;

- l'exécution du budget de l'Union;
- l'éventuelle saisine de la Cour de Justice en cas de manquement des États membres aux obligations qui leur incombent en vertu du droit communautaire.

Le siège de la Commission est installé à Ouagadougou au Burkina Faso.

1.3.2. Organes de contrôle —

Cour de Justice —

La Cour de Justice veille à l'interprétation uniforme du droit communautaire et à son application. Elle juge, entre autres, les manquements des Etats à leurs "obligations communautaires", et arbitre les conflits entre les Etats membres ou entre l'Union et ses agents. La Cour de justice siège au Burkina Faso.

Cour des Comptes -

La Cour des Comptes contrôle les comptes des organes de l'Union et la fiabilité des données bud-

gétaires nécessaires à l'exercice de la surveillance multilatérale.

Comité Interparlementaire -

Le Comité Interparlementaire joue un rôle consultatif et d'animation des débats sur l'intégration. Il reçoit le rapport annuel de la Commission et s'exprime sous forme de rapports ou de résolutions. Ce comité qui siège à Bamako préfigure le parlement de l'Union qui sera chargé du contrôle démocratique des organes de l'Union.

1.3.3. Organes consultatifs —

Chambre Consulaire Régionale —

La Chambre Consulaire Régionale est le lieu privilégié de dialogue entre l'UEMOA et les principaux opérateurs économiques. Elle est chargée de réaliser l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration de l'UEMOA. A son initiative ou à celle de la Commission, elle donne des avis sur toute question relative à la réalisation des objectifs de l'Union, notamment les législations commerciale, fiscale, douanière et sociale, les négociations commerciales auxquelles participent l'Union, la politique économique et monétaire, la création et le fonction-

nement de bourses de valeurs ou de commerce ainsi que d'observatoires économiques. Son siège est à Lomé au Togo.

Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)

Il a pour objectif de réaliser l'implication effective de tous les acteurs non étatiques dans le processus d'intégration de l'UEMOA. Il donne des avis, à son initiative ou à celle des Etats membres, du Conseil des Ministres, de la Commission, des représentants des employeurs et des représentants des travailleurs,

sur les conséquences sociales éventuelles de toute proposition communautaire.

Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) -

Il a pour objectif de promouvoir une meilleure implication des collectivités territoriales dans le processus d'intégration afin de relever les défis de la mondialisation, promouvoir un système de gouvernance multi-niveaux et prendre en compte les préoccupations des populations dans les politiques et programmes communautaires de développement.

1.3.4. Les Institutions spécialisées autonomes

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

La BCEAO a le privilège exclusif d'émission de signes monétaires sur le territoire des États de l'Union. Son siège est établi à Dakar au Sénégal. La Banque Centrale a également pour mission l'organisation et la surveillance de l'activité bancaire. Elle assiste les Etats notamment dans la négociation avec les institutions financières et monétaires internationales (FMI et autres).

Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

La BOAD, dont le siège est à Lomé (Togo), a pour objectif de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de favoriser l'intégration sous régionale. Elle est chargée du financement du développement des Etats membres, notamment des projets d'infrastructures de soutien au développement, d'amélioration des conditions et moyens de production et d'établissement de nouvelles activités.

1.3.5. Autres institutions —

Commission Bancaire -

La Commission Bancaire de l'UMOA a été créée dans le but de "contribuer à assurer une surveil-lance uniforme et plus efficace de l'activité bancaire et une intégration de l'espace bancaire dans l'UMOA". La Commission Bancaire exerce les pouvoirs ayant trait :

- à la délivrance et au retrait d'agrément des établissements de crédit;
- au contrôle des établissements de crédit et des systèmes financiers décentralisés;
- à la prise de mesures administratives et sanctions disciplinaires à l'encontre des établissements assujettis ou des dirigeants responsables;
- à la nomination d'administrateur provisoire ou de liquidateur d'établissement de crédit.

Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)

Le CREPMF a pour prérogatives, d'œuvrer:

- à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et tout autre véhicule de placement donnant lieu à l'appel public à l'épargne;
- à l'information des investisseurs;
- au bon fonctionnement du marché financier régional.

Afin de remplir ses missions, le CREMPF:

• réglemente le marché financier de l'UMOA en élaborant et en mettant à jour la réglementation du marché;

- autorise toutes les opérations financières de levée de fonds et d'introduction en bourse;
- surveille les transactions à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM);
- habilite les Structures Centrales du marché et les intermédiaires commerciaux agréés (SGI, Organismes de Placements Collectifs, Conseils en investissements boursiers) et contrôle leurs activités;
- sanctionne le non-respect des règles du marché.

Agence UMOA-Titres (AUT) —

L'AUT est une institution régionale, créée par la BCEAO le 15 mars 2013, dont l'objectif est d'assister les Etats membres de l'UMOA dans l'émission et la gestion des titres de dette publique et d'œuvrer, en concertation avec toutes les parties prenantes, au développement du marché régional des titres publics. Les principales missions de l'AUT sont les suivantes :

• assister les Trésors nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies d'émission sur le marché;

- coordonner les programmes d'émission des Etats membres de l'UMOA;
- promouvoir les titres de la dette publique auprès des investisseurs;
- structurer des émissions communes à plusieurs Etats membres pour le financement de projets communautaires;
- assurer la gestion opérationnelle des émissions sur le marché régional et leur organisation matérielle;
- assister les Trésors nationaux dans leurs interventions sur le marché international, par l'organisation à leur demande des émissions de titres (obligations en devises) pour leur compte et le suivi des échéances y relatives;
- prendre avec les institutions concernées (BCEAO, CREPMF) toutes les mesures pour un meilleur fonctionnement et un approfondissement du marché financier régional;
- assister les Trésors nationaux dans l'élaboration d'un cadre de gestion des risques inhérents à la gestion des titres de la dette publique;
- offrir aux Trésors nationaux un service de placement de leurs excédents de trésorerie.

1.4. POLITIOUES COMMUNES

1.4.1. Politique monétaire et de change

a) Arrangements institutionnels et politique monétaire

Les Etats membres de l'UMOA ont, conformément au Traité du 20 janvier 2007 qui les lie, convenu d'une politique monétaire et d'une politique de change communes.

Le franc de la Communauté Financière Africaine (ou FCFA) est l'unité monétaire de l'UMOA. Cette monnaie fut rattachée au franc français par une parité fixe jusqu'au 1^{er} janvier 1999², date de l'introduction de l'euro par les pays participants à l'Union monétaire européenne. Le franc CFA est actuellement rattaché à l'euro selon une parité fixe³. Le passage à l'euro n'a occasionné aucun changement de substance au niveau des arrangements de la Zone franc⁴. La conduite de la politique monétaire est exclusivement assurée par la BCEAO, les Etats membres ayant renoncé à ce pouvoir régalien qui a été confié à la Banque Centrale à charge pour elle d'émettre le franc CFA et d'en assurer la stabilité.

En substance, les missions de la BCEAO, inscrites dans ses statuts, sont de: I) définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UMOA; II) veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UMOA; III) promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA; IV) mettre en œuvre la politique de change de l'UMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres; VI) gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, la BCEAO définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir, en principe, l'activité économique des

pays membres sans pressions inflationnistes⁵. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001, puis supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

b) Politique et réglementation de change

Dans le cadre des accords monétaires de la Zone franc entre les Etats de l'UEMOA d'une part, et avec la France d'autre part, il a été convenu d'une mise en commun des réserves de change tirées des recettes d'exportations dans un pool commun géré par la BCEAO. En contrepartie de la convertibilité illimitée du franc CFA, une partie de ces réserves de change (50%) est centralisée dans le compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français. En matière de relations financières extérieures, le Règlement N° 09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA du 1^{er} octobre 2010 prévoit les dispositions suivantes :

• les opérations de change en euro entre la BCEAO et les banques commerciales établies au sein de l'Union s'effectuent à un taux fixe, ainsi que toute opération de change effectuée par un opérateur économique. En outre, les cours d'achat et de vente des autres devises sont établis sur la base des cours de l'euro sur le marché des changes;

²Au moment de la dévaluation du franc CFA en 1994, le taux fixe est passé à 1 00 francs CFA pour 1 franc français.

³Cette même parité s'applique au franc CFA (Coopération financière en Afrique Centrale) qui est la monnaie des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont la structure est parallèle à celle de l'UEMOA. 1€ = 655,957 FCFA.

⁴Décision du Conseil de l'UE du 23 novembre 1998 concernant les questions de change relatives au franc CFA et au franc comorien (98/683/CE).

⁵Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel de l'Union compris dans une marge de ± un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

- toute opération de change ou tout mouvement de capitaux ou règlement de toute nature en direction de l'étranger (hors UEMOA) doit passer par la BCEAO ou des intermédiaires agréés par le Ministre chargé des Finances;
- les paiements (sauf les transactions en or, l'émission, la publicité et l'offre d'instruments financiers) et les transferts de capitaux à l'intérieur de l'UEMOA sont libres:
- les principales modalités de la réglementation commune des changes vis-à-vis des pays tiers (hors UEMOA) sont les suivantes:
 - les transferts de fonds pour la couverture des opérations liées aux transactions courantes sont totalement libres sur présentation de documents justificatifs;
 - obligation de rapatriement des recettes d'exportations et leur cession à la BCEAO ou un intermé-

- diaire habilité, dans les cent vingt (120) jours qui suivent l'expédition des marchandises;
- les entrées de capitaux en provenance de tout pays sont libres;
- les sorties de capitaux à destination des pays tiers non-membres de l'UE-MOA, autres que l'amortissement de dettes ainsi que le remboursement de crédits commerciaux et industriels, le transfert du produit de la liquidation d'investissements ou de la vente de valeurs mobilières étrangères par les non-résidents, les règlements requis sur les instruments dérivés de change, de matières premières ou de produits de base⁶, font l'objet d'une demande d'autorisation de change, soumise au Ministre chargé des Finances sur présentation des pièces justificatives':
- les opérations d'importations et d'exportations doivent obligatoirement être domiciliées auprès d'un intermédiaire agréé.

1.4.2. Politique économique —

La bonne marche de l'Union Economique et Monétaire impose une coordination efficace des politiques économiques mises en œuvre au niveau des Etats membres, dans l'optique d'assurer d'une part, une stabilité du cadre macroéconomique à travers des politiques budgétaires cohérentes avec la politique monétaire commune conduite par la Banque Centrale, et d'autre part, un développement économique harmonieux à travers la mise en œuvre de politiques sectorielles communes.

Ainsi, considérant que leurs politiques économiques sont une question d'intérêt commun, les Etats entendent assurer une coordination de celles-ci au sein du Conseil des Ministres, en vue de la réalisation des objectifs visant à :

• renforcer la compétitivité des économies des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel;

- assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats par l'institution d'un mécanisme de surveillance multilatérale;
- mettre en place un marché commun;
- mettre en œuvre des actions de développement communes, notamment dans les domaines de l'agriculture ainsi que des infrastructures économiques et sociales;
- harmoniser la législation et les régimes fiscaux nécessaires au bon fonctionnement du marché commun.

⁶Les instruments doivent être adossés à des transactions commerciales et financières dont la nature est précisée par une Instruction de la BCEAO.

⁷Voir article 7 du Règlement N° 09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des États membres de l'UEMOA.

L'exercice de la surveillance multilatérale repose sur la définition de critères de convergence dont les normes sont définies par l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité (PACSCS) entre Etats membres de l'UEMOA, qui est venu compléter le dispositif de surveillance multilatérale des politiques économiques.

Ce Pacte est défini comme un engagement formel souscrit par les Etats membres, en vue de renforcer la surveillance de leurs politiques macroéconomiques, en particulier les politiques budgétaires, grâce à la définition de modalités précises d'adoption, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité ainsi que d'un mécanisme de sanctions.

Le Pacte de convergence est un instrument de renforcement du dispositif de surveillance multilatérale. Il vise notamment à renforcer la convergence des économies des Etats membres, à conforter la stabilité macroéconomique, à accélérer la croissance économique et à approfondir la solidarité entre les Etats membres.

Les Etats membres sont tenus de soumettre au Conseil des Ministres, des programmes quinquennaux glissants de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, destinés à respecter à moyen terme les critères de convergence définis dans le Pacte. Le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité prévoit deux (2) catégories de critères:

• une première catégorie composée de trois (3) critères dits de premier rang (avec un critère-clé relatif au solde budgétaire), dont le non-respect d'un des critères entraîne la formulation explicite de directives par le Conseil des Ministres à l'égard de l'Etat concerné, d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme rectificatif. Le non-respect du critère-clé est susceptible de déclencher le mécanisme de sanctions.

• une deuxième catégorie comprenant deux (2) critères dits de second rang qui constituent des repères indicatifs faisant l'objet d'un suivi rigoureux du fait du rôle déterminant qu'ils jouent dans la réalisation de l'objectif de viabilité des économies. Leur non-respect n'entraîne ni sanction ni formulation de recommandations de mesures rectificatives par les organes de direction de l'UEMOA. Cependant, leur respect joue un rôle important dans la stabilité macroéconomique de l'Union et ils peuvent servir dans la formulation de recommandations pour le respect des critères de premier rang.

Les critères de convergence se présentent comme suit :

- Les critères de premier rang:
 - o Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (critère-clé): il ne doit pas être en-dessous de -3% à partir de 2019;
 - o Taux d'inflation annuel moyen: il doit être de 3% au maximum, par an;
 - o Ratio de l'encours de la dette totale (intérieure et extérieure) rapporté au PIB nominal: il ne doit pas excéder 70% à partir de 2019.
- Les critères de second rang:
 - o Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales: il ne doit pas excéder 35% à partir de 2019;
 - o Taux de pression fiscale: il doit être supérieur ou égal à 20% à partir de 2019.

⁸Mécanisme communautaire de définition et de suivi de la mise en œuvre des politiques économiques dans les Etats membres, prévu à l'article 63 et régi par les articles 64 et 75 du Traité modifié de l'UEMOA.

b) Marché commun -

En vue de renforcer l'intégration économique régionale, les Etats membres de l'UEMOA ont convenu, dans le cadre du Traité fondateur de l'Union, de la mise en place d'un marché commun constitué du marché unifié entre eux. Ce marché commun est basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune. Dans le but de faire du marché commun une réalité, l'Union poursuit la réalisation progressive des objectifs suivants:

- l'élimination des droits de douane, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie, des taxes d'effet équivalent et de toutes autres mesures susceptibles d'affecter les transactions entre les pays membres;
- la mise en place d'un Tarif Extérieur Commun (TEC);
- l'institution des règles communes de concurrence applicables aux entreprises publiques et privées ainsi qu'aux aides publiques;
- l'application effective des principes de liberté de circulation des personnes, d'établissement et de prestation de services ainsi que du principe de liberté de mouvements des capitaux qui est vital pour le développement du marché financier régional;
- l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes techniques ainsi que des procédures d'homologation et de certification du contrôle de leur observation.

c) Politique sectorielle

Les politiques sectorielles prévues par le Traité sont le reflet de l'un des objectifs de l'Union, qui est d'assurer les conditions d'un développement équilibré et durable des Etats membres. Les politiques communautaires adoptées sont axées sur les domaines de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, de l'artisanat, de l'éducation, de l'élevage, de l'énergie, de l'environnement et eau, des finances publiques, de l'industrie, du marché commun, des mines et pétrole, de la pêche, du domaine socio-culturel, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), du tourisme et des transports.

Outre l'élaboration de Directives et de textes communautaires devant encadrer l'activité et promouvoir le développement dans ces différents domaines, l'Union poursuit l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre des politiques sectorielles à travers un Programme Economique Régional (PER).

Elaboré en 2004, le PER a pour objectif de renforcer le processus d'intégration régionale et de soutenir la croissance économique à travers la réalisation de projets structurants et intégrateurs dans tous les pays membres de l'Union. Il s'agit d'un programme quinquennal, glissant, actualisé chaque année.

Dans la première phase, couvrant la période 2006-2010, soixante-trois (63) projets intégrateurs d'un financement total d'environ 3 470 milliards FCFA ont pu être réalisés. Durant cette phase, les deux axes stratégiques de l'Union que sont les secteurs routiers et agricoles ont bénéficié d'importants investissements. Ainsi, la mise en œuvre du PER I a permis d'enregistrer les résultats suivants:

• domaine des transports: 12 500 kms de route ont été construits, réhabilités ou entretenus. Des études technico-économiques portant sur 2 600 kms ont été réalisées. De nombreux postes de pesage et de postes de contrôle juxtaposés ont aussi été construits sur les axes routiers notamment les corridors qui sont fortement empruntés pour le transport des marchandises;

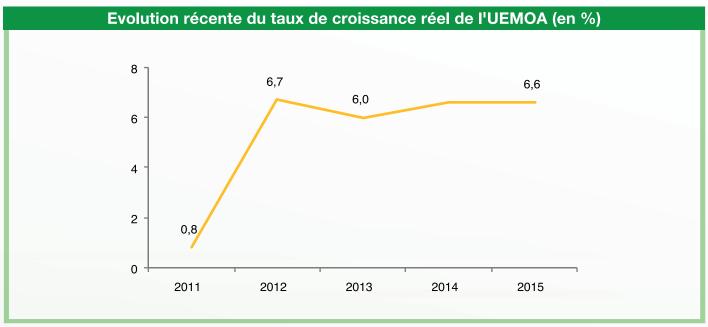
- domaine agricole: une série d'actions prioritaires sont entreprises en faveur des producteurs à travers la réalisation des aménagements et les appuis aux filières porteuses (maïs, bétail/viande, riz, coton et aviculture) et dans le secteur de la préservation de l'environnement;
- domaine de l'hydraulique villageoise: 3 500 forages et 8 000 pompes à motricité humaine ont été réalisés dans les huit (8) Etats membres.

Le PER II qui couvre la période 2010-2016 est constitué de 102 projets intégrateurs d'un coût total de 6 002 milliards FCFA.

2. SITUATION ECONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

2.1. SECTEUR RÉEL

Depuis 2012, l'UEMOA enregistre une croissance économique confortable, comme illustré ci-après :



Source: Services nationaux, BCEAO

En 2011, le Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union affichait un taux de croissance de 0,8%, contre 4,4% en 2010, du fait des effets conjugués d'un environnement mondial instable suite à la crise de la dette souveraine en Europe, de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire et de la mauvaise campagne agricole 2011-2012.

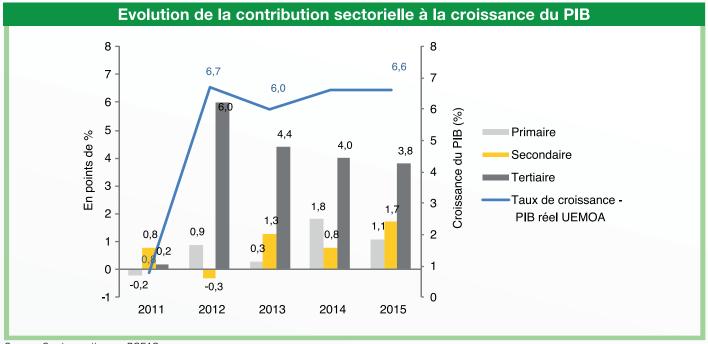
L'activité économique s'est raffermie en 2012, avec une progression de 6,7%. Cette progression s'explique par les retombées positives de la reprise économique en Côte d'Ivoire, la hausse de la production minière grâce à la poursuite de plusieurs projets dans les domaines aurifère et pétrolier, l'amélioration de la production agricole à la suite d'une bonne campagne 2012-2013, ainsi que la bonne tenue de la production industrielle. Ces avancées ont été confortées par l'amélioration significative de la disponibilité de l'offre d'énergie électrique.

Toutefois, la reprise observée a été entachée d'une part, par les menaces d'insécurité alimentaire suite à la baisse de la production de produits vivriers lors de la campagne 2011-2012 et, d'autre part, par les troubles sociopolitiques survenus en Guinée-Bissau et au Mali.

En 2013, la croissance économique de l'Union est ressortie à 6,0%, tirée par la hausse de la production agricole ainsi que le raffermissement des activités dans les sous-secteurs manufacturier et du BTP. Toutefois, la progression de la croissance a été affectée par un ralentissement de la production agricole en fin de campagne au Niger. De plus, la production minière a régressé, notamment suite à des problèmes techniques (productions de phosphate et d'uranium respectivement au Sénégal et au Niger) et aux impacts de la baisse importante des cours mondiaux sur les investissements (secteur aurifère au Burkina et au Mali) et de l'insécurité dans le Sahel (Niger et Mali). La croissance économique est restée stable en 2014 et 2015, s'établissant à un taux de 6,6%. Cette performance est attribuable à l'amélioration de la situation sociopolitique et sécuritaire au sein de l'Union, à une bonne campagne agricole 2015-2016 et à une consolidation des activités industrielles et commerciales.

En termes de contribution à la croissance, le secteur tertiaire s'est révélé être le principal moteur de la croissance sur la période 2012-2015, en y contribuant en moyenne à plus de 2/3.

L'évolution de la contribution sectorielle à la croissance du PIB de l'UEMOA est présentée ci-après :



Source : Services nationaux, BCEAO

Les secteurs primaire et secondaire ont eu des positions alternatives en termes de contribution à la croissance au cours de la période 2011-2015. Alors que le secteur primaire a été le deuxième contributeur à la croissance en 2014, il s'est retrouvé derrière le secteur secondaire en 2015, avec une contribution de 1,1 point de pourcentage (contre 1,8 point en 2014), malgré une campagne agricole globalement favorable pour la deuxième année consécutive.

Le secteur primaire, dominé par le secteur agricole qui est tributaire des aléas climatiques, continue de compter pour un peu plus du quart de la valeur ajoutée totale de l'UEMOA (26,1% du PIB en 2015). La campagne agricole 2014-2015 a enregistré un accroissement de la plupart des productions, à l'exception du coton, alors que de nombreux pays ont concentré leurs efforts dans la dynamisation des filières agricoles d'exportation. Par exemple, la production d'arachide s'est accrue de 28,5%, à la faveur des bonnes récoltes enregistrées au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, principaux producteurs de cette denrée dans l'Union; celle du café, de près de 17% et celle du cacao, de 5%. Concernant la campagne agricole 2015-2016, les évaluations des services officiels montrent également de bons résultats, notamment avec une hausse de 5,8% de la production vivrière, 4,8% de la production de

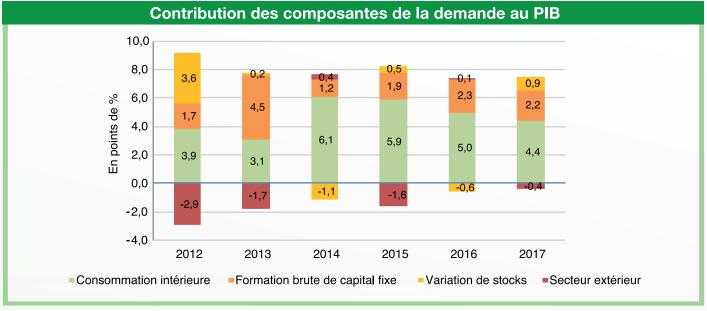
cacao, 5,8% de la production d'arachide et 18% de la production de café.

La contribution du **secteur secondaire** à la croissance du PIB s'est accrue en 2015 à 1,7 point de pourcentage, après une baisse en 2014 (0,8 point contre 1,3 point en 2013) et un faible niveau en 2011 et 2012. Cette augmentation a été en effet le résultat des activités de BTP, qui bénéficient de la poursuite des grands chantiers de renforcement des infrastructures en cours dans la région. En outre, les industries manufacturières ont connu un certain regain d'activité en 2015.

Le secteur tertiaire est demeuré le principal moteur de la croissance en 2015 avec une contribution estimée à 3,8 points de croissance de PIB. Le raffermissement des activités portuaires, induit par la bonne tenue du commerce tout au long de l'année, a favorisé celles des transports et des communications. L'activité des services a été également dynamique, avec la vulgarisation de nouveaux produits, notamment dans le domaine des télécommunications et du développement du mobile banking. Cependant, même si le secteur financier a connu une détérioration en 2015, les perspectives restent encourageantes compte tenu de l'expansion attendue des réseaux bancaires, liée au développement croissant des services financiers dans l'ensemble de la région.

Du côté de la **demande**, l'on observe que la vigueur de l'activité économique dans l'Union s'appuie essentiellement sur la consommation intérieure qui contribue à plus des deux tiers de la croissance. Depuis 2013, avec la mise en œuvre d'importants projets de construction d'infrastructures, la part relative de la consommation publique et de l'inves-

tissement dans la croissance est en augmentation. Dans ce contexte, l'investissement global (privé et public) a vu sa contribution relative s'améliorer. Par ailleurs, la balance commerciale de l'Union, structurellement déficitaire, a négativement contribué à la croissance en volume enregistrée sur la période 2012-2015 (voir graphique ci-dessous).



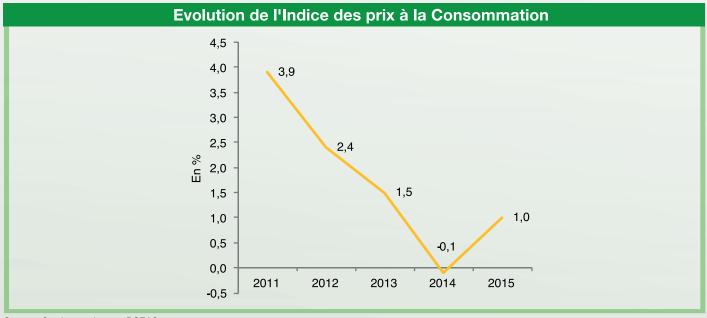
Source : Données de la BCEAO

Concernant **l'inflation**, elle s'est orientée à la baisse dans l'Union sur la période 2011-2014, grâce à une bonne tenue des productions vivrières, un meilleur approvisionnement des marchés, une baisse des prix des céréales locales conjuguée à celle des cours du pétrole brut ainsi qu'à l'amélioration des termes de l'échange.

La remontée du taux d'inflation observée en 2015, est imputable à l'augmentation générale des prix

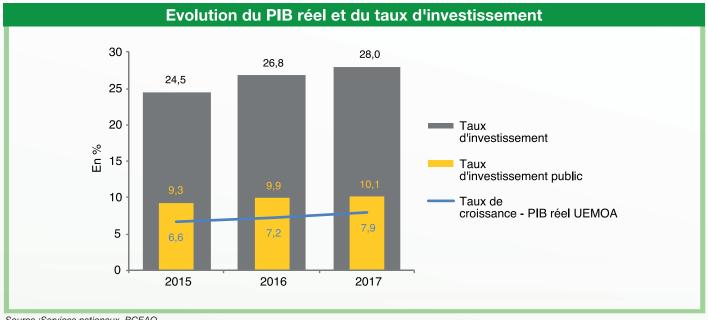
des produits alimentaires, en partie accentuée par des anticipations défavorables quant aux résultats de la campagne céréalière 2015-2016 dans les pays du Sahel, qui ont souffert de retards dans l'installation des pluies. Certains produits alimentaires, tels que le riz, les légumes et les produits halieutiques ont vu leurs prix augmenter.

L'évolution du taux d'inflation dans l'UEMOA est illustrée dans le graphique ci-après :



Situation en 2016 et perspectives

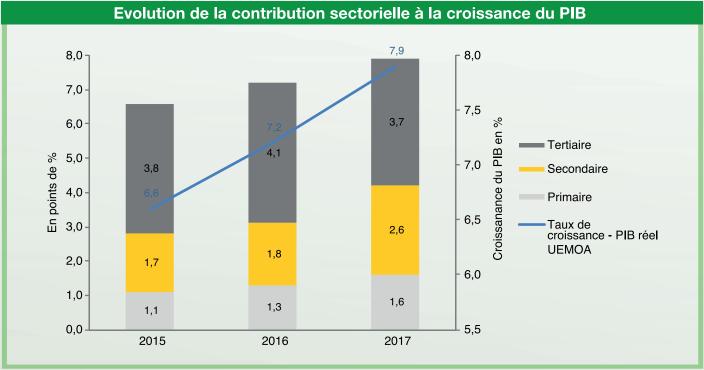
La croissance économique de l'UEMOA devrait s'accélérer en 2016 pour atteindre 7,2% puis 7,9% en 2017, après 6,6% en 2015 et 2014. L'UEMOA devrait afficher une croissance moyenne soutenue, plus élevée que celle de l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, largement nourrie par le dynamisme de la croissance dans la plupart des pays de l'Union, due en partie aux investissements notamment publics dans les infrastructures. Les projections de la croissance du PIB réel et des investissements dans l'UEMOA entre 2015 et 2017 sont présentées ci-dessous :



Source :Services nationaux, BCEAO

L'expansion économique attendue serait la résultante du dynamisme des activités dans tous les secteurs de l'économie. Cette progression de la croissance serait tirée par la vigueur des activités

dans le secteur tertiaire, moteur de la croissance régionale. Les contributions sectorielles à la croissance du PIB réel sont illustrées ci-dessous :



Source: BCEAO

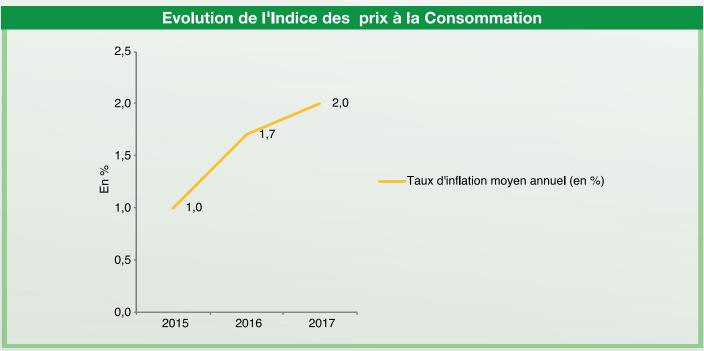
Le **secteur primaire** devrait bénéficier du renforcement de la production agricole grâce à la poursuite de la mise en œuvre de projets de développement des activités agricoles dans les pays de l'Union, en vue d'améliorer l'offre de produits vivriers et redynamiser les filières agricoles d'exportation par un recours plus marqué à la mécanisation et à l'utilisation de variétés de semences améliorées à fort rendement. La contribution du secteur primaire à la croissance du PIB devrait s'accroître pour s'établir à 1,3 point de croissance de PIB en 2016 et 1,6 point en 2017, contre une contribution de 1,1 point de pourcentage en 2015.

L'activité dans le secteur secondaire serait stimulée par la vigueur des activités, plus particulièrement dans les industries extractives et manufacturières, permettant ainsi de hisser sa contribution à la croissance du PIB à 1,8 point en 2016 et 2,6 points en 2017, contre 1,7 point de pourcentage en 2015. Cette progression résulterait de l'important niveau d'activités dans les unités de production de clinker, de ciment, de zinc et d'or, de même que la bonne tenue des activités d'égrenage de coton. De plus, le sous-secteur manufacturier devrait également bénéficier de l'amélioration de la fourniture d'énergie électrique, rendue possible par les investissements conséquents dans les infrastructures de base. Le dynamisme du sous-secteur de la construction (BTP) devrait se renforcer, grâce à la poursuite des grands chantiers entrepris dans plusieurs pays de l'Union.

Le **secteur tertiaire** bénéficierait de la bonne orientation des activités financières, commerciales et de transport, à travers le développement des services financiers (extension du réseau bancaire) et l'effet induit de l'augmentation de la production agricole et de celle de pétrole raffiné sur les performances des sous-secteurs « commerce » et « transport ». En outre, l'essor des services, notamment du sous-secteur des télécommunications, et le raffermissement des activités portuaires, lié à l'accroissement des échanges, en particulier des importations de biens d'équipement, devraient contribuer à la croissance du secteur tertiaire en 2016 et 2017. Cependant, la contribution à la croissance baisserait légèrement au profit du secteur secondaire.

Du côté de la **demande**, l'accroissement du PIB serait tiré par la consommation finale dont la contribution à la croissance économique s'établirait à 5,9 points en 2015 et 4 points en 2016, même si celle-ci est en baisse en 2016 au profit de l'investissement (voir graphique précédent sur la contribution des composantes de la demande au PIB).

En ce qui concerne **l'inflation**, elle est attendue à 1,7% en 2016 et 2,0% en 2017. Elle resterait ainsi en-dessous de la norme communautaire de 3% en rapport avec la baisse des prix des produits vivriers locaux, en raison de l'augmentation de l'offre de ces produits, une légère remontée des cours mondiaux des produits pétroliers et une appréciation du dollar par rapport à l'euro. Les perspectives d'évolution de l'inflation sont illustrées ci-dessous :



Source: BCEAO

2.2. Finances Publiques -

Depuis 2012, les États membres de l'Union exécutent des programmes d'investissements publics de grande envergure ayant pour objectif d'asseoir les bases d'une croissance durable et de remédier au déficit structurel en infrastructures dans la région. Cela s'est traduit par un creusement du déficit budgétaire régional (solde global, base engagements, dons compris) qui est passé, selon les estimations, de 3,0% du PIB en 2012 à 3,8% en 2015 et 3,7% en 2016.

Le creusement du déficit budgétaire est le fait de la plupart des pays de l'Union, dont la majorité n'a pas respecté le critère fixé à 3% du PIB en 2016.

les politiques budgétaires nationales Toutes assainissement progressif prévoient un finances publiques à moyen terme et une résorption progressive des déficits, une fois l'effort d'investissement initial achevé. Cela implique notamment la mise en œuvre d'une politique budgétaire prudente et une augmentation des recettes intérieures, notamment fiscales. En témoigne, l'évolution du déficit primaire de base qui est passé de 7,6% des recettes fiscales en 2012 à 5,7% en 2015, montrant dans un sens les efforts de consolidation budgétaire réalisés par les Gouvernements de l'Union.

En dépit d'un accroissement de recettes fiscales de plus de 28% entre 2012 et 2015, celles-ci ne représenteraient que 16,8 % du PIB en 2015 et 17,3% en 2016, encore bien en deçà de l'objectif communautaire de 20% visé à l'horizon 2019.

En 2016, les recettes budgétaires progresseraient de 10,3% par rapport à l'année précédente et les

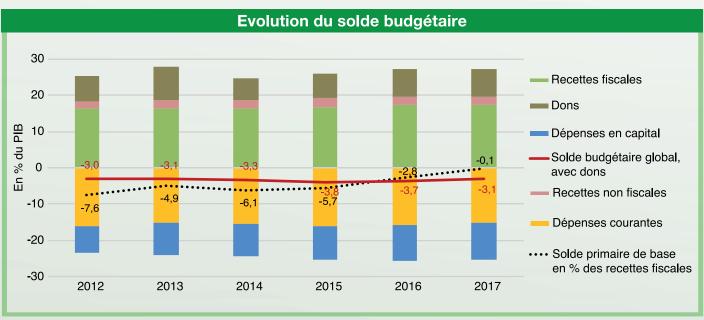
dépenses s'accroîtraient de 9,7%. Notons cependant que les recettes intérieures couvrent généralement les dépenses courantes. Sur la période 2014-2016, le taux de couverture des dépenses courantes par les recettes intérieures se situerait à 132%.

L'augmentation de la masse salariale (plus de 11% en 2015 et 2014) reste soutenue, même si le rythme de progression devrait baisser à environ 7,5% en 2016. Les autres dépenses courantes, comprenant les subventions publiques et les autres dépenses de fonctionnement, ont également continué de progresser en 2015 et devraient se maintenir en 2016. Ces évolutions mettent en lumière la nécessité de l'amélioration des contrôles et de la rationalisation des dépenses courantes.

Au regard des choix de politiques de développement et des besoins de financement liés aux investissements en cours, le service de la dette s'est fortement accru (32% en 2015 par rapport à 2014), mais reste soutenable à 1,2% du PIB.

Les dépenses en capital, à hauteur de 9,3% du PIB en 2015 et attendues à 9,9% du PIB en 2016, soit plus de deux points de pourcentage à leur niveau de 2012, ont continué de croître à un rythme rapide (12% en un an), du fait de la poursuite de l'exécution des programmes d'investissements publics. Tout comme l'année précédente, 60% de ces dépenses en capital devraient être financés sur ressources internes en 2016.

L'évolution du déficit budgétaire de l'UEMOA est illustrée dans le graphique ci-après :



2.3. Balance des paiements

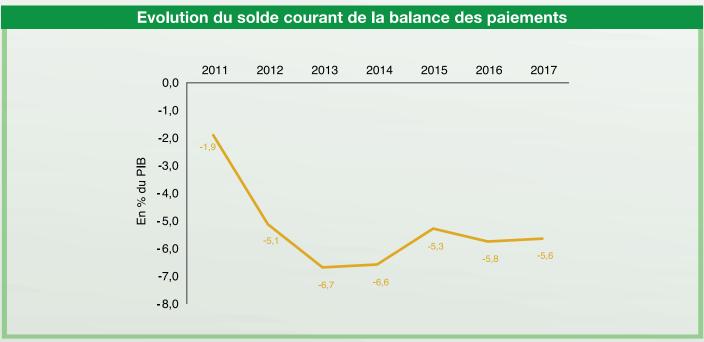
Le compte courant de la balance des paiements de l'Union est structurellement déficitaire. Il s'est fortement dégradé entre 2012 et 2014, période au cours de laquelle il a atteint 6,6% du PIB, sous l'effet de l'accroissement des importations de biens d'équipements en lien avec l'accroissement des investissements publics dans les infrastructures réalisées par les Gouvernements de l'Union. Le déficit courant s'est toutefois amélioré en ressortant à 5,3% du PIB en 2015, en raison de la réduction du déficit de la balance commerciale, consécutive au raffermissement des exportations et une augmentation moins importante des importations.

La bonne tenue des cours mondiaux de certains produits de base, qui n'ont pas suivi la tendance baissière générale des matières premières, tels que le cacao, le café ou encore l'anacarde, l'appréciation du dollar et les ventes d'or qui ont bénéficié d'un effet volume, ont permis une progression notable des exportations. En revanche, les importations se sont légèrement repliées en 2015, du fait principalement d'une forte réduction des factures pétrolière (-20% en 2015) et alimentaire (-4%), même si le rythme des commandes de biens intermédiaires et d'équipements, dans le cadre de la poursuite des travaux de réalisation d'infrastructures dans la plupart des pays de la région, est resté soutenu (+ 5 %).

En 2016 et 2017, la dégradation de la balance commerciale et du compte des transactions courantes devrait se poursuivre, malgré l'augmentation des exportations et des revenus secondaires, en raison de l'accroissement des importations de biens d'équipements nécessaires à la réalisation des grands chantiers, dont notamment la construction de la boucle ferroviaire devant relier Abidjan, Ouagadougou, Niamey et Cotonou, du pipeline pour acheminer le pétrole brut nigérien, des cimenteries et d'autres unités de production.

Par ailleurs, le déficit de la balance des services est resté assez stable, mais sera accentué par les factures au titre du fret et des autres prestations de services (études, engineering), rendus notamment aux sociétés minières et pétrolières. Le déficit du compte du revenu primaire s'est dégradé pour ressortir à 1 142,7 milliards en 2015, du fait de la hausse de près de 30% en un an, des paiements d'intérêts sur la dette extérieure. Après un excédent record en 2012 de 4 921,9 milliards dû à la forte hausse des dons projets pour appuyer l'exécution d'importants programmes de développement d'infrastructures dans l'Union, l'excédent du compte de capital devrait se maintenir globalement autour de 1 200 milliards sur la période 2013-2015, avant un accroissement progressif en 2016 et 2017, du fait des dons projets au titre des investissements publics dans les pays de l'UEMOA.

Le Graphique ci-dessous montre l'évolution du compte courant de la balance des paiements de l'Union :

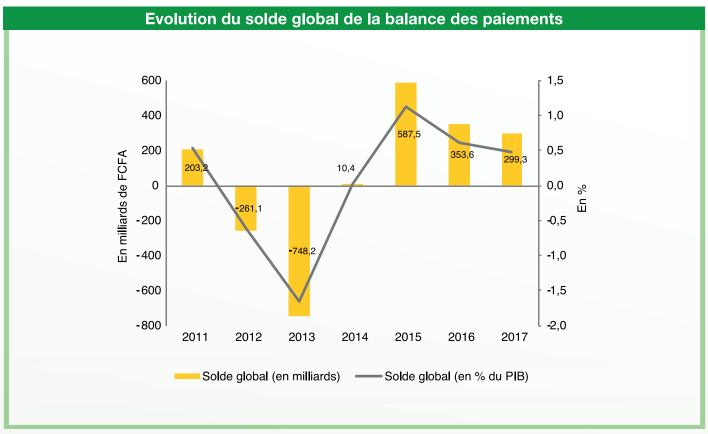


Le compte financier est ressorti excédentaire depuis 2011, sauf en 2012 où il a été déficitaire en raison de la détérioration du solde net des autres investissements, en ligne avec l'augmentation des créances nettes du secteur privé sous forme de crédits commerciaux accordés aux non-résidents et des dépôts à l'étranger. En-dehors de 2012, le solde excédentaire du compte financier a suivi les évolutions des Investissements Directs Etrangers (IDE) qui reflètent en général l'attentisme, voire des reports d'investissements dans les secteurs minier et pétrolier au regard des perspectives peu favorables d'évolution des cours des produits de base ou de la situation sécuritaire dans la région notamment en 2014 et 2015. Cependant, les IDE sont attendus en nette hausse en 2016 et 2017, en rapport avec les partenariats entre le public et les privés envisagés dans le cadre de grands projets d'infrastructures dans la région. Les investissements de portefeuille ont fortement augmenté, notamment en 2011, 2014 et 2015 qui ont marqué les émissions d'euro-bonds sur le marché international, respectivement par le Sénégal (2011 et 2014) et la Côte d'Ivoire (2014 et 2015). Ils sont également attendus relativement en hausse en 2016 et 2017 par rapport à la période précédant 2014.

Les flux nets au titre des « autres investissements » sont déterminés par les crédits commerciaux, les numéraires et dépôts, les prêts autres que ceux relevant des IDE et les investissements de portefeuille. Ils contribuent substantiellement, depuis 2013, au solde excédentaire du compte financier par l'acquisition nette de crédits commerciaux par les résidents et des tirages publics par la plupart des pays de l'Union.

Evolution de la balance des paiements de L'UEMOA (montants en milliards de FCFA)

Evolution du compte de transactions courantes									
	2011 2012 2013 2014 2015 2016								
Exportations FOB	11 316,7	12 798,4	12 701,3	12 929,6	13 894,0	14 946,3	15 188,7		
Importations FOB	10 919,1	13 367,6	14 104,1	14 555,9	14 955,1	16 278,6	16 691,3		
Balance commerciale	397,6	-569,2	-1 402,8	-1 626,3	-1 061,1	-1 332,3	-1 502,6		
Balance des services	-2 013,3	-2 303,5	-2 944,9	-3 037,0	-3 236,3	-3 388,6	-3 477,7		
Revenus primaires	-759,7	-1 014,7	-1 028,4 -1 122,5		-1 142,7	-1 231,4	-1 311,1		
Revenus secondaires	1 628,7	1 712,6	2 344,5	2 599,4	2 664,2	2 669,5	2 762,3		
Balance des transactions courantes	-737,7	-2 174,7	-3 031,6	-3 186,4	-2 775,9	-3 282,7	-3 529,0		
Solde courant (en %PIB)	-1,9	-5,1	-6,7	-6,6	-5,3	-5,8	-5,6		
	Evolution	du compte	de capita	d .					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Transfert de capital	824,5	4 888,6	1 179,2	1 118,9	1 263,7	1 331,2	1 487,3		
Acquisitions/cessions d'actifs financiers non produits	-5,4	32,8	10,2	10,9	-2,6	-2,5	-2,5		
Solde du compte de capital	819,1	4 921,4	1 189,3	1 129,8	1 261,1	1 328,7	1 484,8		
	Evolution	du compt	e financieı						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Investissements directs étrangers	-857,0	-1 002,0	-1 271,0	-1 047,3	-934,1	-1 276,4	-1 433,0		
Investissements de portefeuille	-449,9	-266,3	-59,1	-702,5	-813,9	-422,0	-348,0		
Autres investissements	948,0	4 112,6	-627,1	-824,6	-354,3	-609,3	-562,7		
Solde du compte financier	-359,0	2 844,2	-1 957,2	-2 574,4	-2 102,3	-2 307,6	-2 343,6		
Solde global	203,2	-261,1	-748,2	10,4	587,5	353,6	299,3		



Source: BCEAO

Le solde global de la balance des paiements a enregistré des soldes déficitaires en 2012 et 2013 marquant ainsi un repli des réserves de change. Le solde est redevenu excédentaire depuis 2014, mais devrait rester inférieur à 1% du PIB de l'Union.

2.4. Situation monétaire

Dans un environnement général marqué par un niveau d'inflation modéré, voire faible, la politique monétaire a été relativement accommodante sur la période, en vue d'accompagner la croissance économique qui est particulièrement soutenue depuis 2012. Ainsi, les agrégats monétaires se sont consolidés durant la période 2011-2015. La masse monétaire s'est accrue en moyenne de 12% l'an sur la période 2012-2015, en raison principalement de la progression du crédit intérieur, notamment la forte croissance de la Position Nette des Gouvernements (PNG) de 23% en moyenne l'an sur la période sous

revue. A contrario, les avoirs extérieurs nets ont soit repliés soit stagnés, sauf en 2015 où ils ont enregistré un accroissement de 12,1%.

En 2016 et 2017, les avoirs extérieurs devraient croître également, mais à un rythme moins soutenu. La masse monétaire devrait continuer à progresser au même rythme observé sur la période précédente, soutenue plus par le crédit au secteur privé que par celui à l'Etat, en réponse aux importants besoins de financement des investissements des opérateurs économiques privés.

Les principaux indicateurs de la situation monétaire se présentent comme suit :

Evolution des agrégats monét	aires (en milliards FCFA)
------------------------------	---------------------------

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Avoirs extérieurs nets	5 839,4	5 578,3	4 830,2	4 840,6	5 428,0	5 781,6	6 081,0
Crédit intérieur	10 144,1	11 690,2	13 883,0	16 407,9	18 461,3	20 624,4	23 108,7
en % du PIB	26,7	27,7	30,7	33,9	35,3	36,1	36,9
Position Nette des Gouvernements	2 330,4	2 866,3	3 614,2	4 715,6	5 319,3	5 708,7	5 865,3
Crédit à l'économie	7 813,7	8 823,9	10 268,8	11 692,4	13 142,0	14 915,7	17 243,4
en % du PIB	20,5	20,9	22,7	24,1	25,1	26,1	27,6
Masse monétaire	13 669,9	15 010,2	16 568,1	18 958,3	21 308,4	23 741,8	26 588,5
Variation (en %)	11,0	9,8	10,4	14,4	12,4	11,4	12,0

Source: Services nationaux, BCEAO

2.5. Situation de la dette dans l'Union –

Selon les données du FMI, l'encours de la dette totale des pays de l'UEMOA représente environ 45% du PIB de l'Union en fin 2015, soit un accroissement de 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente et 10 points de pourcentage par rapport à 2012. Cet accroissement s'explique tant par la progression de la dette extérieure que celle de la dette intérieure, qui atteindraient respectivement 29% et 16% du PIB de l'Union en 2016, contre 25% et 12% en 2012.

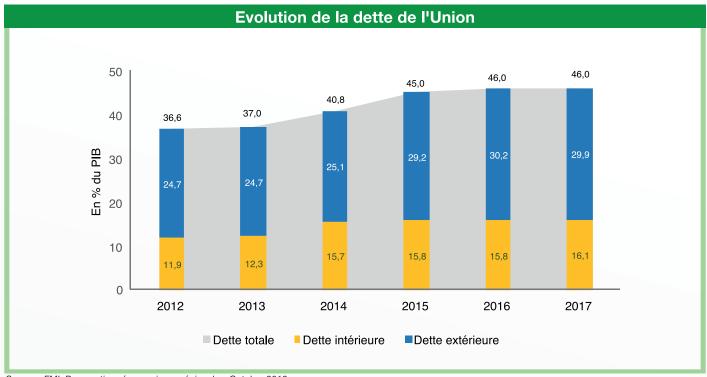
Cependant, compte tenu du dynamisme de la croissance, les ratios d'endettement devraient se stabiliser sur la période 2015-2017. Depuis quelques années, il est observé une hausse continue du service de la dette qui est passé de 6% des recettes budgétaires en 2012 à 10% en 2015.

La dette publique totale est composée en moyenne de 2/3 de la dette extérieure, qui elle-même était constituée d'environ 38% de la dette multilatérale sur la période 2012-2014.

Si les analyses de la viabilité de la dette réalisées par le FMI et la Banque mondiale continuent de conclure à un risque souverain variant de faible à modéré selon les pays de l'UEMOA, elles mettent un accent, de plus en plus, sur le rétrécissement des marges de manœuvre budgétaire et le besoin de mobiliser davantage l'épargne intérieure et les recettes fiscales ainsi que sur l'efficience de l'investissement public.

En effet, les politiques de développement des États membres de l'UEMOA se sont traduites par une augmentation de l'endettement public sur les marchés internationaux, mais aussi sur le marché régional. Toutefois, le durcissement observé des conditions de financement sur les marchés internationaux de capitaux constitue une source de vulnérabilité dans la mesure où il risque de limiter l'accès à ces marchés ou renchérir les obligations souveraines. Ceci pourrait accroître substantiellement le coût et dégrader les indicateurs de viabilité de la dette extérieure.

Pour maintenir la dynamique de croissance tout en sauvegardant la stabilité extérieure et la viabilité de la dette, les Etats de l'Union ont pris conscience de la nécessité de mettre en œuvre des réformes en vue d'assainir le cadre budgétaire, d'accroître la mobilisation des ressources internes et de maîtriser les dépenses.



Source: FMI, Perspectives économiques régionales, Octobre 2016

Par ailleurs, il convient de relever qu'en dépit de la croissance du taux d'endettement de l'Union, le ratio de la dette publique globale des pays

membres est inférieur au critère de convergence fixé à 70% du PIB.

3. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

3.1. CONVERGENCE ÉCONOMIQUE

u titre de la surveillance multilatérale, la situation s'est globalement détériorée en 2015 comparativement à l'année précédente. En 2015, en-dehors de deux (2) critères de convergence de premier rang (taux d'inflation et ratio de la dette totale), la majorité des Etats membres ne respecte pas les autres critères, comme illustré dans le tableau ci-dessous. La moitié des Etats membres ne respectait pas le critère clé du solde budgétaire en 2015, du fait notamment de la hausse des dépenses d'investissements publics dans la plupart des pays. La situation devrait cependant s'améliorer en 2016.

En revanche, la baisse du prix des denrées alimentaires (bonne campagne agricole, mesures gouver-

nementales favorisant l'approvisionnement des marchés) et celle du prix des carburants ont permis à tous les pays de respecter le critère d'inflation.

Par ailleurs, si l'endettement des pays est resté en-deçà du plafond communautaire, il est observé une tendance à une augmentation rapide du ratio dette/PIB dans certains Etats.

Au niveau des critères de second rang, la situation semble stagner voire se dégrader en 2015, après une légère amélioration observée en 2013 et 2014. Des efforts restent à faire, notamment en matière de mobilisation des recettes fiscales et de consolidation budgétaire, pour un respect des critères relatifs à la pression fiscale et à la masse salariale.

Nombre de pays ne respectant pas les critères de convergence de l'UEMOA

Description	2011	2012	2013	2014	2015 (est.)	2016 (proj.)	2017 (proj.)	
Critères de premier rang								
Solde global/PIB (≥ -3%)	4	2	3	3	4	6	5	
Inflation (≤ 3%)	5	3	0	0	0	0	0	
Dette totale/PIB (≤ 70%)	0	0	0	0	0	0	0	
Critères de second rang								
Traitements et salaires/ recettes fiscales (≤ 35%)	5	6	5	5	6	4	4	
Recettes fiscales/PIB (≥ 20%)	8	8	8	6	6	6	6	

Source : Estimations et projections de la BCEAO

Au niveau individuel, l'on observe que seul le Togo a respecté, en 2015, l'ensemble des critères retenus. Pour cette année, le Burkina, la Guinée-Bissau et le Mali se sont conformés au critère relatif au solde budgétaire global.

Concernant les critères de second rang, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo ont respecté celui relatif à la masse salariale rapportée aux recettes fiscales. En revanche, seuls le Niger et le Togo se sont confor-

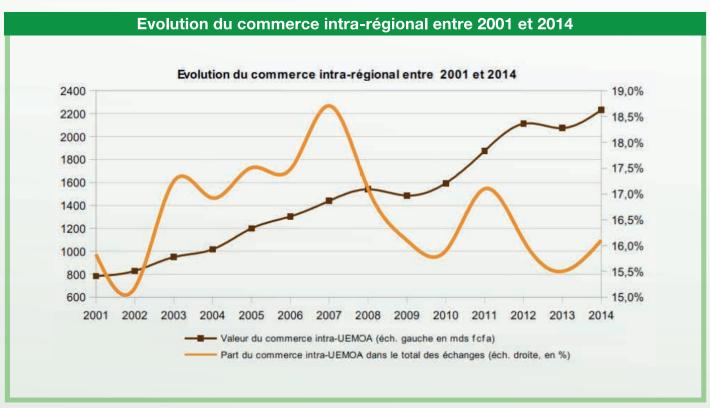
més, en 2015, au critère sur la pression fiscale. Pour ce qui est des perspectives, les efforts de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses devraient se traduire par des améliorations dans le respect de certains critères, notamment de second rang. Toutefois, la poursuite des projets d'investissements publics ne laisse pas présager un respect du critère-clé relatif au solde budgétaire.

L'analyse du profil des échanges intra-communautaires au cours des dix (10) dernières années fait ressortir deux tendances. Une progression régulière des flux commerciaux intra-UEMOA en valeur sur la période 2001-2008, suivie d'une évolution marquée par des fluctuations entre 2009 et 2014, même si la tendance globale reste orientée à la hausse.

La période 2001-2008 est caractérisée par une progression rapide de la part du commerce intra-UEMOA dans le commerce total de l'Union (soit plus de 18,5% du commerce total en 2007), alors que la période suivante (2009-2014) enregistre une baisse de la part du commerce intra – UEMOA. La part du commerce de biens entre les Etats de l'Union par rapport aux échanges extérieurs totaux est passée de 17,7% en moyenne sur la période 2003-2008 à 16,7% en moyenne entre 2009 et 2014, soit une baisse de 1,0 point de pourcentage.

En effet, en dépit de la création d'un marché commun au sein de l'Union, les échanges intra-communautaires n'ont pas connu un véritable changement structurel pouvant être attendu de l'effet induit de la libéralisation du commerce. Nonobstant la progression moyenne de 9,1% des flux des échanges intra-UEMOA, leur part dans les flux commerciaux totaux des pays de l'Union est demeurée en moyenne autour de 17%, largement en deçà des niveaux observés dans l'Union Européenne (65%), l'ALENA (41%) et l'ASEAN (25%).

Les produits pétroliers constituent le principal produit d'échange dans la région, suivi des produits alimentaires et des produits du cru (céréales, animaux vivants), des tissus de coton, des huiles et des graisses.



Source : BCEAO, Cellule régionale

Outre la structure des échanges, la faible performance du commerce intra-régional pourrait s'expliquer par un certain nombre de contraintes relatives aux infrastructures et au cadre institutionnel prévalant dans l'Union. A cet effet, les autorités ont identifié des déficits quantitatifs et qualitatifs au niveau des infrastructures de transport dans les pays de l'Union ainsi que les défaillances dans l'application des textes réglementaires, comme constituant de véritables obstacles au développement rapide du marché intra-communautaire. En vue de surmonter les obstacles identifiés, il est prévu la mise en œuvre des actions suivantes:

- développer les infrastructures de transport, notamment de chaînes logistiques, de fourniture d'énergie et de communication au sein de l'Union. A cet égard, les Etats devraient mobiliser les ressources nécessaires à la concrétisation des projets inscrits au Programme Economique Régional;
- éliminer les obstacles à l'intégration économique et commerciale, afin de faire de la libre circulation des biens et des personnes, dans le respect des textes en vigueur, une réalité;
- ériger dans les pays membres des

instances de recours en cas de litige sur la reconnaissance de l'origine communautaire d'un produit;

- assurer l'interconnexion globale des services douaniers de l'Union, en vue d'une meilleure coordination de leurs activités, ce qui allègerait les formalités et procédures aux opérateurs économiques;
- accroître la taille des marchés et améliorer les circuits de commercialisation par la création d'une bourse régionale des produits agricoles, afin de permettre l'augmentation des échanges sur cette catégorie de produits.

3.3. Facteurs de risques -

Les perspectives macroéconomiques et de développement de l'UEMOA, globalement optimistes, sont cependant soumises à des risques de détérioration qui reposent sur la concrétisation des réformes structurelles en cours, notamment un assainissement des finances publiques et du cadre budgétaire afin de maintenir les déficits budgétaires et l'endettement à un niveau soutenable. Ils portent aussi sur un renforcement de l'efficacité de la dépense avec une efficience accrue des investissements en infrastructures; un approfondissement du secteur financier régional, notamment le marché des titres publics; une amélioration continue du climat des affaires et de la compétitivité des économies de l'Union. En outre, les risques liés à la sécurité demeurent importants dans la plupart des pays de la région. En effet, au-delà du coût humain irrémédiable, les questions sécuritaires sont également de nature à grever les budgets, compromettre les investissements, notamment étrangers, et nuire, de manière générale, à l'activité économique.

Par ailleurs, le contexte extérieur, notamment la croissance modérée dans le reste du monde, le durcissement progressif des conditions financières internationales et la baisse continue des prix des matières premières exportées par la région pourraient être préjudiciables à l'économie des pays de l'UEMOA.

4. MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS

4.1. STRUCTURE DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

e marché des titres publics dans la zone UEMOA a deux (2) composantes: le marché par adjudication et le marché par syndication. Afin de combler leurs besoins de financement, les

Etats membres de l'Union font appel à l'un de ces modes de placement. Dans l'UEMOA, les adjudications se font à prix ou taux multiples alors que les syndications se font à prix fixes.

4.1.1. Organisation du marché par syndication

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional (MFR) de l'UEMOA. Ses missions sont entre autres de :

- assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne;
- habiliter les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux;
- homologuer les tarifs des intervenants commerciaux;
- réglementer le fonctionnement du marché;
- assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont:

- l'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité;
- la gestion du marché, notamment la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA;
- la gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier dont le rôle est de:

- procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte;
- assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres;
- assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres;
- assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières;
- procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents

sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits.

Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.1.2. Organisation du marché par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets. A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- la BCEAO qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de Règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA⁹;
- les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances;
- l'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une

- assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette;
- les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale¹⁰;
- les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional. ¹¹

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant la procédure de gré à gré.

⁹ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

¹⁰ Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

¹¹ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1^{er} mars 2016.

4.1.3. Comment investir dans les titres publics

Tout investisseur basé dans ou en-dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis aussi bien par voie d'adjudication que par voie de syndication. Les ordres sont reçus à travers les intervenants agréés du marché, qui sont le syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire

de l'Union dans le cadre des émissions par syndication et les établissements de crédit installés dans l'Union ou les SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication.

4.2 Evolution du marché des titres publics

Les Autorités Communautaires ont instauré le marché des titres de l'UEMOA en 1999, suite à leur décision de suspendre les avances statutaires de la BCEAO aux Etats, afin d'encourager le recours au marché pour le financement des budgets des États de la région, tout en réduisant les coûts de transaction par des procédures harmonisées d'émission. La décision des Autorités avait pour objectif d'aider les Etats de l'UEMOA à trouver de nouvelles sources stables de financement, à mesure que la BCEAO éliminait progressivement les avances statutaires.

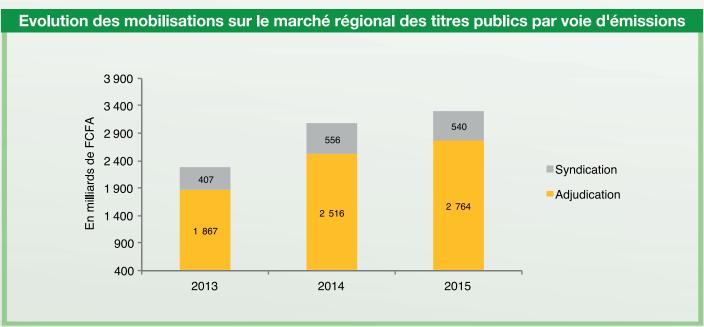
Le marché des titres d'État a ainsi connu une expansion rapide.

De 75 milliards de francs CFA en 2001, les émis-

sions de bons et obligations du Trésor ont progressivement augmenté pour atteindre 3 304 milliards de FCFA en 2015, dont 2 764 milliards par voie d'adjudication. L'encours en fin 2015 des titres publics émis par les Etats de l'Union est estimé à 6 388 milliards de FCFA, correspondant à environ 12% du PIB de l'Union.

Les émissions de titres publics -

Sur la période 2013-2015, le montant total des émissions de titres a augmenté de plus du tiers (31%), tiré par un recours plus important aux émissions par voie d'adjudication correspondant à 83% des volumes mobilisés en moyenne.



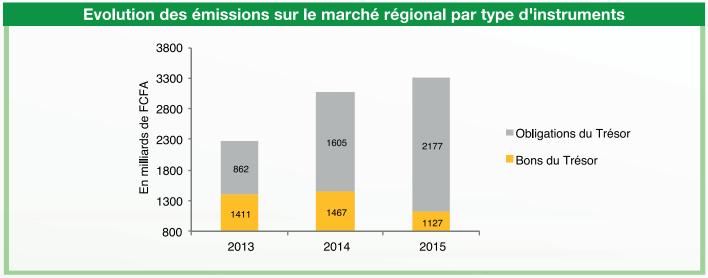
Source : Agence UMOA-Titres

Le détail des émissions par pays est fourni à l'annexe III.

L'analyse par type d'instruments montre qu'en fin 2015, les obligations représentaient 66% du volume mobilisé. Elles ont connu un accroissement de 60%, alors que les émissions de bons du Trésor ont baissé de 25%. Cette évolution est en lien avec les besoins en ressources longues des Gouvernements pour le financement de leurs différents projets d'in-

vestissements dans les infrastructures.

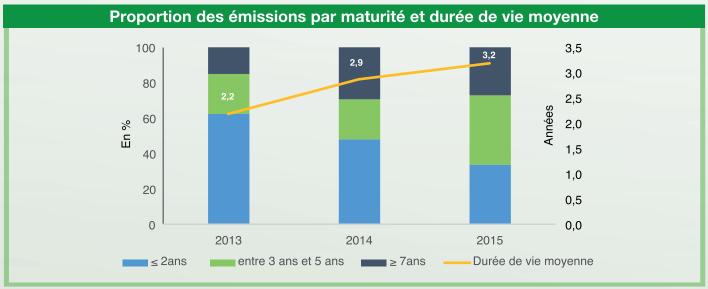
Il convient de souligner, en ce qui concerne les instruments, que les obligations islamiques (Sukuk) ont été introduites dans le marché régional. Ainsi, deux pays à savoir le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont émis des sukuk sur la période sous revue, d'un montant de 100 milliards en 2014 pour le Sénégal et 150 milliards en 2015 pour la Côte d'Ivoire.



Source : Agence UMOA-Titres

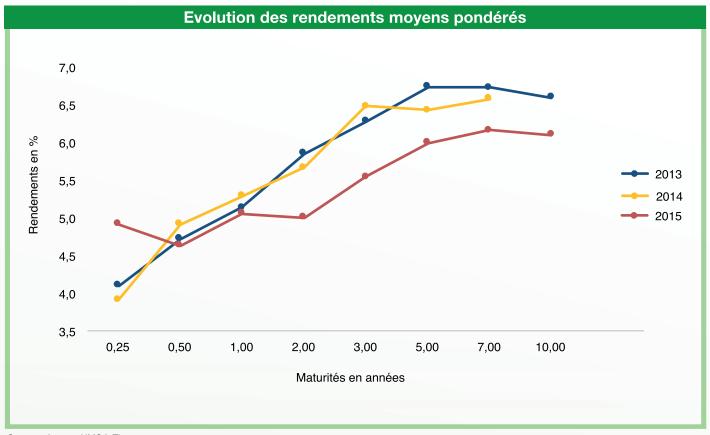
Entre 2013 et 2015, les titres émis portaient sur des maturités allant de 3 mois à 10 ans. Ceci répond au besoin des Etats de rallonger les maturités de leurs dettes pour des motifs de gestion du risque de refinancement d'une part, et de financement de leurs projets d'investissements d'autre part. Cepen-

dant, la durée de vie moyenne des titres publics émis par année montre que, même si elle connaît une évolution positive, le marché reste dominé par les emprunts court terme (voir graphique ci-dessous), du fait que les titres émis sur le marché sont remboursés par amortissement pour la plupart.



Source : Agence UMOA-Titres

L'évolution des rendements moyens des émissions montre une structure de taux croissants, comme illustré dans le graphique ci-dessous.

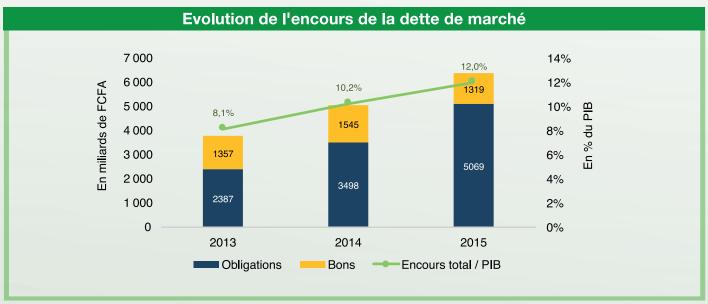


Source : Agence UMOA-Titres

Evolution de l'encours¹² de la dette sur le marché régional

L'encours des titres publics a cru rapidement au cours de la période récente. Il a enregistré une

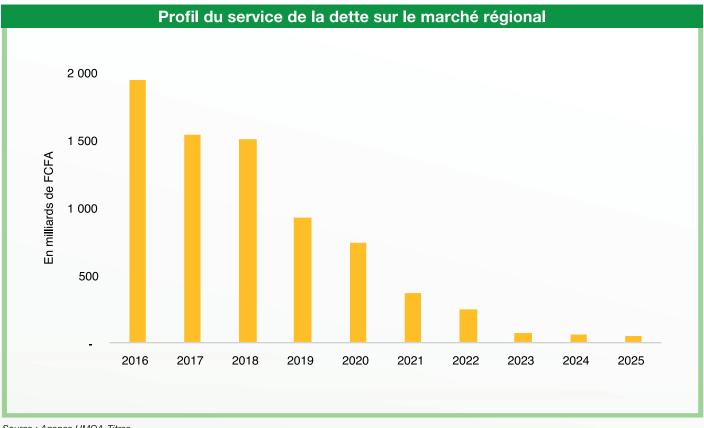
hausse de 41% entre 2013 et 2015, pour atteindre 12% du PIB en 2015. La part des obligations s'est accrue au fil des années; elle représentait 80% de l'encours en fin 2015.



Source: Agence UMOA-Titres

¹² Encours des titres émis par adjudication et syndication.

Par ailleurs, le profil du service de la dette sur le marché régional en fin 2015 montre une forte concentration des remboursements à court terme.



Source : Agence UMOA-Titres

ANNEXES

ANNEXE I : DÉTAIL DES ÉMISSIONS SUR LE MARCHÉ RÉGIONAL DE L'UEMOA

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP*
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 27.janvier.14	BJ0000000352	Adjudication	1	28/01/2013	20 000	5,37
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 06.mars.14	BJ000000360	Adjudication	1	07/03/2013	20 000	5,21
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 27 mars 14	BJ0000000378	Adjudication	1	28/03/2013	30 000	5,07
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 01.mai.14	BJ0000000386	Adjudication	1	02/05/2013	25 000	5,05
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 29.mai.14	BJ0000000394	Adjudication	1	30/05/2013	25 000	4,94
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 26.juin.14	BJ0000000402	Adjudication	1	27/06/2013	25 000	4,78
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 17.juillet.14	BJ0000000410	Adjudication	1	18/07/2013	25 000	4,76
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 14.août.14	BJ0000000428	Adjudication	1	14/08/2013	28 000	4,77
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 03.septembre.14	BJ0000000436	Adjudication	1	04/09/2013	30 000	4,71
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 30.octobre.14	BJ0000000444	Adjudication	1	31/10/2013	19 100	4,78
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 16.janvier.15	BJ0000000451	Adjudication	1	15/01/2014	30 000	4,8
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 28.février.15	BJ000000469	Adjudication	1	27/02/2014	25 000	4,8
Bénin	BJ -BT - 24 mois - 21.mars.16	BJ0000000477	Adjudication	2	20/03/2014	30 710	5,55
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 25.avril.15	BJ0000000485	Adjudication	1	24/04/2014	46 000	5,36
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 23.mai.15	BJ0000000493	Adjudication	1	22/05/2014	20 985	5,64
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 18.juin.15	BJ000000501	Adjudication	1	19/06/2014	40 000	5,96
Bénin	BJ -BT - 24 mois - 08.juillet.16	BJ000000519	Adjudication	2	10/07/2014	40 000	6,31
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 27.août.15	BJ000000527	Adjudication	1	28/08/2014	40 000	5,93
Bénin	BJ - 6,5% - 7 ans - 10.octobre.21	BJ000000535	Adjudication	7	09/10/2014	56 716	6,92
Bénin	BJ -BT - 24 mois - 20.octobre.16	BJ000000543	Adjudication	2	23/10/2014	40 000	6,08
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 12.janvier.16	BJ000000550	Adjudication	1	13/01/2015	30 000	5,75
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 17.février.16	BJ000000568	Adjudication	1	18/02/2015	25 000	5,56
Bénin	BJ - 6,5% - 7 ans - 19.mars.22	BJ000000576	Adjudication	7	18/03/2015	44 000	6,57
Bénin	BJ -BT - 24 mois - 16.avril.17	BJ000000584	Adjudication	2	17/04/2015	33 000	5,19
Bénin	BJ -BT - 24 mois - 11.mai.17	BJ000000592	Adjudication	2	13/05/2015	33 000	4,98
Bénin	BJ - 6,5% - 7 ans - 19.mars.22	BJ000000576	Adjudication	7	17/06/2015	33 000	6,47
Bénin	BJ - 5,5% - 3 ans - 09.juillet.18	BJ0000000600	Adjudication	3	08/07/2015	35 000	5,28
Bénin	BJ - 6,25% - 5 ans - 31.juillet.20	BJ0000000618	Adjudication	5	30/07/2015	33 000	5,88

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP*
Bénin	BJ - 6,25% - 5 ans - 31.juillet.20	BJ0000000618	Adjudication	5	27/08/2015	44 000	5,84
Bénin	BJ - 5,5% - 3 ans - 09.juillet.18	BJ0000000600	Adjudication	3	30/09/2015	36 580	5,35
Bénin	BJ - 6,25% - 5 ans - 31.juillet.20	BJ0000000618	Adjudication	5	27/10/2015	33 000	5,83
Bénin	BJ - 6,5% - 7 ans - 03.décembre.22	BJ0000000626	Adjudication	7	02/12/2015	165 000	6,48
Bénin	BJ - 6,25% - 5 ans - 18.décembre.20	BJ0000000634	Adjudication	5	17/12/2015	55 000	6,48
Bénin	BJ - 5,5% - 3 ans - 13.janvier.19	BJ0000000642	Adjudication	3	12/01/2016	25 000	5,63
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 15.février.17	BJ0000000659	Adjudication	1	17/02/2016	27 500	5,36
Bénin	BJ - 5,5% - 3 ans - 16.mars.19	BJ0000000667	Adjudication	3	15/03/2016	27 500	6,06
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 12.avril.17	BJ0000000675	Adjudication	1	13/04/2016	33 000	5,41
Bénin	BJ - 6,1% - 7 ans - 29.juin.23	BJ0000000683	Adjudication	7	28/06/2016	150 000	6,22
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 18.juillet.17	BJ0000000691	Adjudication	1	19/07/2016	35 000	5,29
Bénin	BJ - 5,5% - 5 ans - 05.septembre.21	BJ0000000709	Adjudication	5	02/09/2016	29 547	6,35
Bénin	BJ - 6% - 5 ans - 14.octobre.21	BJ0000000717	Adjudication	5	13/10/2016	44 000	6,58
Bénin	BJ - 6% - 5 ans - 14.octobre.21	BJ0000000717	Adjudication	5	03/11/2016	25 000	6,97
Burkina Faso	BF -BT - 3 mois - 16.mai.13	BF0000000307	Adjudication	0,25	14/02/2013	25 000	4,16
Burkina Faso	BF -BT - 3 mois - 15.août.13	BF0000000315	Adjudication	0,25	16/05/2013	20 325	4,03
Burkina Faso	BF -BT - 3 mois - 10.octobre.13	BF0000000323	Adjudication	0,25	11/07/2013	25 447	3,98
Burkina Faso	BF -BT - 3 mois - 12.décembre.13	BF0000000331	Adjudication	0,25	12/09/2013	20 580	3,84
Burkina Faso	TPBF 6,5% 2013-2020 (7 ans)	BF000000182	Syndication	7	14/11/2013	121 600	6,6
Burkina Faso	BF -BT - 3 mois - 23.avril.14	BF0000000349	Adjudication	0,25	22/01/2014	27 100	3,87
Burkina Faso	BF -BT - 3 mois - 11.juin.14	BF0000000356	Adjudication	0,25	12/03/2014	33 560	3,97
Burkina Faso	BF -BT - 3 mois - 07.août.14	BF0000000364	Adjudication	0,25	08/05/2014	29 750	3,91
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 07.janvier.15	BF0000000372	Adjudication	0,5	09/07/2014	33 000	4,02
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 11.mars.15	BF0000000380	Adjudication	0,5	10/09/2014	38 423	4,29
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 09.juin.15	BF0000000398	Adjudication	0,5	09/12/2014	32 720	5,22
Burkina Faso	BF - 6,25% - 5 ans - 31.décembre.19	BF0000000406	Adjudication	5	30/12/2014	41 676	6,51
Burkina Faso	BF -BT - 3 mois - 21.avril.15	BF0000000414	Adjudication	0,25	20/01/2015	26 254	4,92
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 03.septembre.15	BF0000000422	Adjudication	0,5	05/03/2015	30 810	4,83

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP*
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 15.octobre.15	BF0000000430	Adjudication	0,5	16/04/2015	35 000	4,57
Burkina Faso	BF - 6% - 5 ans - 20.mai.20	BF0000000448	Adjudication	5	19/05/2015	33 000	5,99
Burkina Faso	BF - 6% - 5 ans - 20.mai.20	BF0000000448	Adjudication	5	25/06/2015	33 000	5,93
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 04.février.16	BF0000000455	Adjudication	0,5	06/08/2015	42 893	4,34
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 10.mars.16	BF0000000463	Adjudication	0,5	10/09/2015	33 000	4,29
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 19.avril.16	BF0000000471	Adjudication	0,5	20/10/2015	44 000	4,37
Burkina Faso	BF - 6% - 5 ans - 16.décembre.20	BF0000000489	Adjudication	5	15/12/2015	30 720	6,05
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 20.juillet.16	BF0000000497	Adjudication	0,5	20/01/2016	38 500	4,57
Burkina Faso	BF -BT - 12 mois - 16.février.17	BF000000505	Adjudication	1	18/02/2016	35 000	5,14
Burkina Faso	BF -BT - 24 mois - 08 mars 18	BF0000000513	Adjudication	2	10/03/2016	40 000	5,29
Burkina Faso	BF - 6% - 5 ans - 08.avril.21	BF0000000521	Adjudication	5	07/04/2016	40 000	6
Burkina Faso	BF -BT - 6 mois - 17 novembre 16	BF000000539	Adjudication	0,5	19/05/2016	40 000	4,57
Burkina Faso	BF - 5,5% - 3 ans - 17.juin.19	BF000000547	Adjudication	3	16/06/2016	40 000	5,54
Burkina Faso	BF -BT - 24 mois - 19.juillet.18	BF000000554	Adjudication	2	21/07/2016	40 000	5,13
Burkina Faso	BF -BT - 12 mois - 10.août.17	BF0000000562	Adjudication	1	11/08/2016	35 000	4,82
Burkina Faso	BF - 6,5% - 7 ans - 02.septembre.23	BF000000570	Adjudication	7	01/09/2016	50 000	6,72
Burkina Faso	BF -BT - 24 mois - 25 octobre 18	BF000000588	Adjudication	2	27/10/2016	35 000	5,59
Burkina Faso	BF - 6% - 5 ans - 08.avril.21	BF0000000521	Adjudication	5	10/11/2016	35 000	6,97
Burkina Faso	BF -BT - 3 mois - 02.mars.17	BF000000596	Adjudication	0,25	01/12/2016	40 000	4,66
Côte d'Ivoire	CI -BT - 12 mois - 16.janvier.14	CI0000001400	Adjudication	1	17/01/2013	35 400	5,67
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 17.février.15	CI0000001418	Adjudication	2	19/02/2013	26 500	5,96
Côte d'Ivoire	CI - 6,5% - 7 ans - 29.mars.20	CI0000001426	Adjudication	7	28/03/2013	80 404	6,83
Côte d'Ivoire	CI -BT - 12 mois - 17.avril.14	CI0000001434	Adjudication	1	18/04/2013	45 924	5,7
Côte d'Ivoire	CI -BT - 12 mois - 21 mai 14	CI0000001442	Adjudication	1	22/05/2013	71 734	5,74
Côte d'Ivoire	TPCI 6% 2013 -2016 (3 ans)	CI0000001103	Syndication	3	08/07/2013	120 881	5,99
Côte d'Ivoire	CI - 6,4% - 5 ans - 10.juillet.18	CI0000001459	Adjudication	5	09/07/2013	43 749	7,02
Côte d'Ivoire	CI -BT - 6 mois - 18.février.14	CI0000001467	Adjudication	0,5	20/08/2013	41 510	4,84
Côte d'Ivoire	CI -BT - 6 mois - 19.mars.14	CI0000001475	Adjudication	0,5	18/09/2013	17 750	4,74

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP*
Côte d'Ivoire	CI - 6,5% - 7 ans - 29.mars.20	CI0000001483	Adjudication	7	27/09/2013	71 792	6,84
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 20.octobre.15	CI0000001491	Adjudication	2	22/10/2013	50 986	5,81
Côte d'Ivoire	CI -BT - 9 mois - 29.juillet.14	CI0000001509	Adjudication	0,75	29/10/2013	40 630	4,93
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 11.novembre.15	Cl0000001517	Adjudication	2	13/11/2013	77 467	5,82
Côte d'Ivoire	TPCI 6,3% 2013 -2018 (5 ans)	CI0000001129	Syndication	5	13/11/2013	97 685	6,4
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 01.décembre.15	CI0000001525	Adjudication	2	03/12/2013	40 885	5,88
Côte d'Ivoire	CI -BT - 12 mois - 14.janvier.15	CI0000001533	Adjudication	1	15/01/2014	43 700	5,1
Côte d'Ivoire	CI - 6,5% - 7 ans - 26.février.21	CI0000001541	Adjudication	7	25/02/2014	241 768	6,9
Côte d'Ivoire	CI - 6,5% - 7 ans - 07.mars.21	CI0000001558	Adjudication	7	06/03/2014	29 256	6,98
Côte d'Ivoire	CI -BT - 12 mois - 22 mars 15	CI0000001566	Adjudication	1	21/03/2014	24 780	5,14
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 12.avril.16	Cl0000001574	Adjudication	2	15/04/2014	41 850	5,57
Côte d'Ivoire	CI - 6,55% - 8 ans - 29.avril.22	CI0000001582	Adjudication	8	28/04/2014	124 000	6,84
Côte d'Ivoire	TPCI 6,55% 2014 -2022 (8 ans)	CI0000001160	Syndication	8	15/05/2014	61 833	6,54
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 21.juin.16	CI0000001590	Adjudication	2	24/06/2014	73 839	5,76
Côte d'Ivoire	CI - 6% - 3 ans - 15.juillet.17	CI0000001608	Adjudication	3	14/07/2014	27 200	6,29
Côte d'Ivoire	CI - 6% - 5 ans - 05.août.19	CI0000001616	Adjudication	5	04/08/2014	70 085	6,09
Côte d'Ivoire	CI - 5,8% - 5 ans - 16.octobre.19	CI0000001624	Adjudication	5	15/10/2014	57 403	5,88
Côte d'Ivoire	CI - 5,8% - 5 ans - 29.octobre.19	CI0000001632	Adjudication	5	28/10/2014	43 200	5,88
Côte d'Ivoire	TPCI 3% 2014 -2024 (10 ans)	CI0000001293	Syndication	10	19/12/2014	99 924	3,02
Côte d'Ivoire	TPCI 5,85% 2014 -2021 (7 ans)	CI0000001301	Syndication	7	19/12/2014	174 915	5,93
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 09.janvier.17	CI0000001640	Adjudication	2	12/01/2015	52 810	5,52
Côte d'Ivoire	TPCI 5,99% 2015 -2025 (10 ans)	CI0000001681	Syndication	10	07/04/2015	133 269	5,98
Côte d'Ivoire	CI - 5,99% - 10 ans - 11.juin.25	CI0000001665	Adjudication	10	10/06/2015	110 000	5,98
Côte d'Ivoire	CI -BT - 12 mois - 21.juin.16	CI0000001673	Adjudication	1	23/06/2015	10 100	3,99
Côte d'Ivoire	CI -BT - 12 mois - 02.août.16	CI0000001699	Adjudication	1	04/08/2015	33 000	4,03
Côte d'Ivoire	TPCI 5,85% 2015 -2022 (7 ans)	CI0000001723	Syndication	7	01/09/2015	156 993	5,93
Côte d'Ivoire	CI - 5,85% - 7 ans - 14.octobre.22	CI0000001707	Adjudication	7	13/10/2015	110 000	5,84
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 31.octobre.17	CI0000001715	Adjudication	2	03/11/2015	50 000	4,48

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP*
Côte d'Ivoire	TPCI 5,75% 2015 -2020 (5 ans)	Cl0000001764	Syndication	5	20/11/2015	150 000	5,83
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 13.février.18	CI0000001756	Adjudication	2	16/02/2016	60 000	4,72
Côte d'Ivoire	TPCI 6% 2016- 2028 (12 ans)	CI0000001822	Syndication	12	01/03/2016	125 475	6
Côte d'Ivoire	CI -BT - 12 mois - 11.avril.17	Cl0000001772	Adjudication	1	12/04/2016	50 000	4,24
Côte d'Ivoire	CI - 5,25% - 7 ans - 22.avril.23	CI0000001780	Adjudication	7	21/04/2016	69 200	5,62
Côte d'Ivoire	CI - 5% - 3 ans - 04.mai.19	CI0000001798	Adjudication	3	03/05/2016	60 800	5,65
Côte d'Ivoire	TPCI 5,9% 2016 -2026 (10 ans)	CI0000001889	Syndication	10	10/05/2016	159 793	5,9
Côte d'Ivoire	CI - 5% - 3 ans - 05.juillet.19	CI0000001830	Adjudication	3	04/07/2016	82 500	5,06
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 18.juillet.18	CI0000001848	Adjudication	2	20/07/2016	61 273	4,68
Côte d'Ivoire	CI -BT - 3 mois - 30.octobre.16	CI0000001855	Adjudication	0,25	29/07/2016	120 000	3,25
Côte d'Ivoire	TPCI 5,75% 2016 -2023 (7 ans)	CI0000001905	Syndication	7	01/08/2016	160 000	5,83
Côte d'Ivoire	CI - 5,5% - 5 ans - 14.septembre.21	CI0000001863	Adjudication	5	13/09/2016	54 255	5,64
Côte d'Ivoire	CI - 5,7% - 7 ans - 28.septembre.23	CI0000001897	Adjudication	7	27/09/2016	40 502	5,82
Côte d'Ivoire	TPCI 5,9% 2016 -2026 (10 ans)	CI0000002119	Syndication	10	10/10/2016	141 981,14	5,9
Côte d'Ivoire	CI -BT - 1 mois - 20.novembre.16	CI0000001913	Adjudication	0,08	21/10/2016	50 000	3,44
Côte d'Ivoire	CI - 5,45% - 5 ans - 31.octobre.21	CI0000001921	Adjudication	5	28/10/2016	142 000	5,48
Côte d'Ivoire	CI -BT - 1 mois - 13.décembre.16	CI0000001947	Adjudication	0,08	14/11/2016	35 895	3,63
Côte d'Ivoire	CI -BT - 12 mois - 23.novembre.17	CI0000002010	Adjudication	1	24/11/2016	82 500	4,54
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 18.décembre.18	CI0000002036	Adjudication	2	20/12/2016	57 050	5,41
Guinée-Bissau	GB -BT - 24 mois - 27.avril.15	GW000000012	Adjudication	2	29/04/2013	10 000	6,21
Guinée-Bissau	GB -BT - 12 mois - 23.juillet.15	GW0000000020	Adjudication	1	22/07/2014	15 000	6,08
Guinée-Bissau	GB -BT - 24 mois - 11.avril.17	GW000000038	Adjudication	2	14/04/2015	15 000	6,17
Guinée-Bissau	GB -BT - 12 mois - 13.juillet.16	GW0000000046	Adjudication	1	15/07/2015	11 000	5,12
Guinée-Bissau	GB -BT - 6 mois - 27 octobre 16	GW000000053	Adjudication	0,5	28/04/2016	13 000	4,61
Guinée-Bissau	GB - 5,5% - 3 ans - 12.juillet.19	GW0000000061	Adjudication	3	11/07/2016	11 000	6,91
Guinée-Bissau	GB -BT - 24 mois - 23.octobre 18	GW0000000079	Adjudication	2	25/10/2016	14 300	6
Mali	ML -BT - 6 mois - 19.août.13	ML0000000207	Adjudication	0,5	18/02/2013	25 000	4,99
Mali	ML -BT - 12 mois - 17.mars.14	ML0000000215	Adjudication	1	18/03/2013	37 250	5,31

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP*
Mali	ML -BT - 6 mois - 05.décembre.13	ML0000000223	Adjudication	0,5	06/06/2013	27 025	4,96
Mali	ML -BT - 6 mois - 13.février.14	ML0000000231	Adjudication	0,5	15/08/2013	26 051	4,52
Mali	ML -BT - 9 mois - 17.juin.14	ML0000000249	Adjudication	0,75	17/09/2013	25 000	4,17
Mali	ML -BT - 12 mois - 02.octobre.14	ML0000000256	Adjudication	1	03/10/2013	37 500	4,48
Mali	ML -BT - 6 mois - 03.juin.14	ML0000000264	Adjudication	0,5	03/12/2013	30 500	4,52
Mali	ML -BT - 9 mois - 17.septembre.14	ML0000000272	Adjudication	0,75	18/12/2013	30 506	4,76
Mali	ML -BT - 6 mois - 12.août.14	ML0000000280	Adjudication	0,5	11/02/2014	30 000	4,41
Mali	ML -BT - 12 mois - 12 mars 15	ML0000000298	Adjudication	1	13/03/2014	45 500	4,93
Mali	ML -BT - 6 mois - 26.novembre.14	ML0000000306	Adjudication	0,5	28/05/2014	45 000	4,74
Mali	ML -BT - 9 mois - 12.mars.15	ML0000000314	Adjudication	0,75	12/06/2014	43 950	4,92
Mali	ML -BT - 6 mois - 22.janvier.15	ML0000000322	Adjudication	0,5	24/07/2014	26 000	4,85
Mali	ML -BT - 6 mois - 09.février.15	ML0000000330	Adjudication	0,5	11/08/2014	32 000	4,88
Mali	ML -BT - 24 mois - 02.septembre.16	ML0000000348	Adjudication	2	15/09/2014	40 000	5,66
Mali	ML -BT - 12 mois - 29.septembre.15	ML0000000355	Adjudication	1	30/09/2014	45 500	5,4
Mali	ML - 6,25% - 5 ans - 22.octobre.19	ML0000000363	Adjudication	5	21/10/2014	44 110	6,72
Mali	ML -BT - 12 mois - 06.novembre.15	ML0000000371	Adjudication	1	05/11/2014	30 000	5,87
Mali	ML -BT - 6 mois - 25.mai.15	ML0000000389	Adjudication	0,5	24/11/2014	45 000	5,78
Mali	ML -BT - 6 mois - 18.juin.15	ML0000000397	Adjudication	0,5	18/12/2014	28 000	6,11
Mali	ML -BT - 12 mois - 04.février.16	ML0000000405	Adjudication	1	05/02/2015	40 000	5,07
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 20.février.18	ML0000000413	Adjudication	3	19/02/2015	33 000	5,8
Mali	ML -BT - 24 mois - 07.mars.17	ML0000000421	Adjudication	2	10/03/2015	52 800	5,27
Mali	ML - 6,25% - 5 ans - 10.avril.20	ML0000000439	Adjudication	5	09/04/2015	38 500	6,27
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 06.mai.18	ML0000000447	Adjudication	3	05/05/2015	38 500	5,5
Mali	ML -BT - 24 mois - 31 mai 17	ML0000000454	Adjudication	2	03/06/2015	38 500	4,74
Mali	ML - 6,25% - 5 ans - 10.avril.20	ML0000000439	Adjudication	5	01/07/2015	38 500	6,07
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 30.juillet.18	ML0000000462	Adjudication	3	29/07/2015	33 000	5,28
Mali	ML - 6,25% - 5 ans - 10.avril.20	ML0000000439	Adjudication	5	25/08/2015	33 000	5,83
Mali	ML -BT - 24 mois - 26.septembre.17	ML0000000470	Adjudication	2	29/09/2015	33 000	4,48

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP*
Mali	ML - 6,25% - 5 ans - 10.avril.20	ML0000000439	Adjudication	5	15/10/2015	38 500	5,79
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 18.novembre.18	ML0000000488	Adjudication	3	17/11/2015	38 500	5,2
Mali	ML -BT - 12 mois - 14.décembre.16	ML0000000496	Adjudication	1	16/12/2015	38 500	4,748
Mali	ML -BT - 12 mois - 25.janvier.17	ML000000504	Adjudication	1	27/01/2016	38 500	5,02
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 24.février.19	ML0000000512	Adjudication	3	23/02/2016	33 000	5,3
Mali	ML - 6% - 5 ans - 25.mars.21	ML000000538	Adjudication	5	24/03/2016	38 213	6,05
Mali	ML - 6,25% - 7 ans - 21.avril.23	ML000000546	Adjudication	7	20/04/2016	39 600	6,19
Mali	ETAT MALI 6,20% 2016-2023 (7 ans)	ML0000000561	Syndication	7	25/04/2016	100 000	6,2
Mali	ML -BT - 12 mois - 12.juillet.17	ML000000553	Adjudication	1	13/07/2016	38 500	5,06
Mali	ML - 6,2% - 7 ans - 19.août.23	ML0000000579	Adjudication	7	18/08/2016	35 000	6,18
Mali	ML - 6% - 5 ans - 09.septembre.21	ML0000000587	Adjudication	5	08/09/2016	30 000	6,32
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 06.octobre.19	ML0000000595	Adjudication	3	05/10/2016	30 000	6,44
Mali	ML - 6,2% - 7 ans - 19.août.23	ML0000000579	Adjudication	7	02/11/2016	35 000	6,89
Mali	ML -BT - 24 mois - 04.décembre.18	ML0000000603	Adjudication	2	06/12/2016	35 000	5,44
Niger	NG -BT - 3 mois - 08.mai.13	NE000000148	Adjudication	0,25	06/02/2013	15 710	4,66
Niger	NG -BT - 6 mois - 12.novembre.13	NE000000155	Adjudication	0,5	14/05/2013	40 000	4,41
Niger	NG -BT - 6 mois - 07.mai.14	NE000000163	Adjudication	0,5	06/11/2013	36 150	4,7
Niger	NG - 6,25% - 5 ans - 20.novembre.18	NE000000171	Adjudication	5	20/11/2013	25 000	6,29
Niger	NG -BT - 12 mois - 29.janvier.15	NE000000189	Adjudication	1	30/01/2014	41 000	4,79
Niger	NG - 6,25% - 5 ans - 03.avril.19	NE000000197	Adjudication	5	02/04/2014	63 300	6,34
Niger	NG -BT - 6 mois - 05.novembre.14	NE0000000205	Adjudication	0,5	06/05/2014	35 000	4,85
Niger	NG - 6,25% - 5 ans - 22.août.19	NE0000000213	Adjudication	5	21/08/2014	30 000	6,32
Niger	NG -BT - 6 mois - 30.avril.15	NE0000000221	Adjudication	0,5	30/10/2014	34 800	4,97
Niger	NG -BT - 12 mois - 20.janvier.16	NE0000000239	Adjudication	1	21/01/2015	40 000	5,38
Niger	NG - 6% - 5 ans - 25.février.20	NE0000000247	Adjudication	5	24/02/2015	30 000	6,16
Niger	NG -BT - 6 mois - 22.octobre.15	NE0000000254	Adjudication	0,5	23/04/2015	35 000	4,62
Niger	NG - 6% - 5 ans - 25.février.20	NE0000000247	Adjudication	5	09/06/2015	33 000	5,98
Niger	NG - 5,5% - 3 ans - 29.juillet.18	NE0000000262	Adjudication	3	28/07/2015	25 000	5,37

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP*
Niger	NG - 6% - 5 ans - 25.février.20	NE0000000247	Adjudication	5	08/09/2015	31 796	5,67
Niger	NG -BT - 6 mois - 20.avril.16	NE0000000270	Adjudication	0,5	21/10/2015	38 500	4,84
Niger	NG -BT - 12 mois - 12.janvier.17	NE0000000288	Adjudication	1	14/01/2016	44 000	5,14
Niger	NG - 5,5% - 3 ans - 01.avril.19	NE0000000296	Adjudication	3	31/03/2016	38 500	6,02
Niger	NG -BT - 6 mois - 13.octobre.16	NE000000304	Adjudication	0,5	14/04/2016	44 000	5,08
Niger	NG -BT - 3 mois - 30.août.16	NE0000000312	Adjudication	0,25	31/05/2016	16 500	4,05
Niger	NG - 6% - 5 ans - 18.août.21	NE0000000320	Adjudication	5	17/08/2016	38 275	6,5
Niger	ETAT DU NIGER 6,50% 2016-2021 (5 ans)	NE0000000353	Syndication	5	22/08/2016		6,5
Niger	NG - 6% - 5 ans - 18.août.21	NE0000000320	Adjudication	5	15/09/2016	35 000	6,67
Niger	NG -BT - 24 mois - 04.octobre.18	NE0000000338	Adjudication	2	06/10/2016	34 110	6,03
Niger	NG - 6,5% - 7 ans - 18.novembre.23	NE000000346	Adjudication	7	17/11/2016	30 000	7,29
Sénégal	SN -BT - 12 mois - 23.janvier.14	SN0000000555	Adjudication	1	23/01/2013	31 075	5,6
Sénégal	SN -BT - 12 mois - 06.février.14	SN0000000563	Adjudication	1	07/02/2013	21 780	5,56
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 22.février.15	SN0000000571	Adjudication	2	21/02/2013	25 950	5,9
Sénégal	SN -BT - 12 mois - 06.mars.14	SN0000000589	Adjudication	1	07/03/2013	20 988	5,44
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 22.mars.18	SN0000000597	Adjudication	5	21/03/2013	34 842	6,47
Sénégal	SN - 6% - 3 ans - 12.avril.16	SN0000000605	Adjudication	3	11/04/2013	24 818	6,8
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 16.mai.15	SN0000000613	Adjudication	2	15/05/2013	29 844	5,8
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 31.mai.15	SN0000000621	Adjudication	2	30/05/2013	17 520	5,79
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,5% 2013-2023 (10 ans)	SN0000000233	Syndication	10	29/07/2013	66 937	6,6
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 23.août.18	SN0000000639	Adjudication	5	22/08/2013	30 380	6,79
Sénégal	SN - 6% - 3 ans - 20.septembre.16	SN0000000647	Adjudication	3	19/09/2013	42 860	6,77
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 25.octobre.18	SN0000000654	Adjudication	5	24/10/2013	36 497	7,36
Sénégal	SN -BT - 12 mois - 07.janvier.15	SN0000000662	Adjudication	1	08/01/2014	22 405	4,92
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 21.janvier.16	SN0000000670	Adjudication	2	23/01/2014	20 250	5,18
Sénégal	SN - 6% - 3 ans - 06.mars.17	SN0000000688	Adjudication	3	05/03/2014	35 000	6,66
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 10.avril.19	SN0000000696	Adjudication	5	09/04/2014	37 166	6,94
Sénégal	SN - 6% - 3 ans - 07.mai.17	SN0000000704	Adjudication	3	07/05/2014	30 895	6,46

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP*
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 18.mai.16	SN0000000712	Adjudication	2	21/05/2014	25 267	5,19
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,25% 2014-2018 (4 ans)	SN0000000324	Syndication	4	02/07/2014	100 000	6,34
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 15.septembre.16	SN0000000720	Adjudication	2	18/09/2014	40 020	5,24
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,5% 2014-2021 (7 ans)	SN0000000340	Syndication	7	27/11/2014	118 997	6,6
Sénégal	SN -BT - 12 mois - 14.janvier.16	SN0000000738	Adjudication	1	15/01/2015	32 000	4,93
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 24.janvier.17	SN0000000746	Adjudication	2	27/01/2015	33 000	5,08
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 11.février.18	SN0000000753	Adjudication	3	10/02/2015	31 680	5,96
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 27.février.20	SN0000000761	Adjudication	5	26/02/2015	23 241	6,33
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 09.mars.17	SN0000000779	Adjudication	2	12/03/2015	22 000	4,93
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 03.avril.18	SN0000000803	Adjudication	3	02/04/2015	33 000	5,83
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 23.avril.20	SN0000000811	Adjudication	5	22/04/2015	27 500	6,2
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 07.mai.18	SN0000000829	Adjudication	3	06/05/2015	28 501	5,76
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 18.mai.17	SN0000000837	Adjudication	2	21/05/2015	27 165	4,73
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 19.juin.18	SN0000000845	Adjudication	3	18/06/2015	27 500	5,47
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 15.juillet.20	SN0000000852	Adjudication	5	14/07/2015	32 580	5,65
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 13.août.20	SN0000000860	Adjudication	5	12/08/2015	32 139	5,73
Sénégal	SN - 6,25% - 7 ans - 10.septembre.22	SN0000000878	Adjudication	7	09/09/2015	32 262	5,97
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 08.octobre.18	SN0000000886	Adjudication	3	07/10/2015	38 500	5,36
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,3% 2015-2025 (10 ans)	SN000000910	Syndication	10	30/10/2015	100 200	6,4
Sénégal	SN -BT - 3 mois - 07.avril.16	SN0000000894	Adjudication	0,25	07/01/2016	60 000	4,03
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 27.janvier.19	SN0000000902	Adjudication	3	26/01/2016	45 000	5,62
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 22.février.18	SN0000000928	Adjudication	2	25/02/2016	32 508	4,91
Sénégal	SN - 5,9% - 7 ans - 22.mars.23	SN0000000936	Adjudication	7	21/03/2016	165 000	5,95
Sénégal	SN -BT - 12 mois - 18.avril.17	SN0000000944	Adjudication	1	19/04/2016	33 000	4,49
Sénégal	SN -BT - 3 mois - 17.août.16	SN0000000951	Adjudication	0,25	18/05/2016	36 250	4,11
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,00% 2016-2026 (10 ans)	SN0000000325	Syndication	10	20/06/2016	200 000	6,08
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 05.août.19	SN0000000969	Adjudication	3	04/08/2016	33 000	5,62
Sénégal	SN -BT - 3 mois - 12.décembre.16	SN0000000977	Adjudication	0,25	09/09/2016	40 000	3,57

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP*
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 17.novembre.19	SN0000000993	Adjudication	3	16/11/2016	40 000	5,81
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 09.decembre.19	SN0000001009	Adjudication	3	08/12/2016	37 400	5,82
Togo	TG -BT - 6 mois - 01.août.13	TG0000000363	Adjudication	0,5	31/01/2013	25 000	4,95
Togo	TG -BT - 12 mois - 24.avril.14	TG0000000371	Adjudication	1	25/04/2013	29 000	4,94
Togo	TG -BT - 12 mois - 22.juillet.14	TG0000000389	Adjudication	1	23/07/2013	32 350	4,66
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 23.août.18	TG0000000397	Adjudication	5	22/08/2013	37 461	7,24
Togo	TG -BT - 12 mois - 16.octobre.14	TG0000000405	Adjudication	1	17/10/2013	25 000	4,56
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 29.novembre.18	TG0000000413	Adjudication	5	28/11/2013	28 000	6,71
Togo	TG -BT - 12 mois - 16.décembre.14	TG0000000421	Adjudication	1	18/12/2013	25 000	4,57
Togo	TG -BT - 12 mois - 15.janvier.15	TG0000000439	Adjudication	1	16/01/2014	25 000	4,68
Togo	TG -BT - 12 mois - 16.avril.15	TG0000000447	Adjudication	1	17/04/2014	20 600	4,96
Togo	TG -BT - 9 mois - 17.février.15	TG0000000454	Adjudication	0,75	20/05/2014	35 000	4,8
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 18.juillet.19	TG0000000462	Adjudication	5	17/07/2014	38 000	7
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 05.septembre.19	TG0000000470	Adjudication	5	04/09/2014	40 000	6,85
Togo	TG -BT - 12 mois - 14.octobre.15	TG0000000488	Adjudication	1	13/10/2014	25 000	5,39
Togo	TG - 6,25% - 5 ans - 14.novembre.19	TG0000000496	Adjudication	5	13/11/2014	39 209	6,83
Togo	TG -BT - 12 mois - 09.décembre.15	TG0000000504	Adjudication	1	10/12/2014	25 000	5,65
Togo	TG -BT - 6 mois - 15.juillet.15	TG0000000512	Adjudication	0,5	14/01/2015	33 000	5,36
Togo	TG - 5,5% - 3 ans - 30.janvier.18	TG0000000520	Adjudication	3	29/01/2015	30 000	6,12
Togo	TG -BT - 12 mois - 10.février.16	TG0000000538	Adjudication	1	11/02/2015	30 000	5,64
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 04.mars.20	TG0000000546	Adjudication	5	03/03/2015	30 000	6,8
Togo	TG -BT - 12 mois - 06.avril.16	TG0000000553	Adjudication	1	08/04/2015	33 000	5,4
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 10.juillet.20	TG0000000561	Adjudication	5	09/07/2015	33 000	6,15
Togo	TG -BT - 24 mois - 20.juillet.17	TG0000000579	Adjudication	2	23/07/2015	33 000	4,83
Togo	TG -BT - 12 mois - 06.octobre.16	TG0000000587	Adjudication	1	08/10/2015	33 000	4,63
Togo	TG - 6,25% - 5 ans - 20.novembre.20	TG0000000595	Adjudication	5	19/11/2015	30 000	5,87
Togo	TG -BT - 24 mois - 30.novembre.17	TG0000000603	Adjudication	2	03/12/2015	30 000	5,12
Togo	TG -BT - 12 mois - 11.janvier.17	TG0000000611	Adjudication	1	13/01/2016	30 000	5,1

Emetteur	Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP*
Togo	TG - 6,25% - 5 ans - 05.février.21	TG0000000660	Adjudication	5	04/02/2016	33 000	6,13
Togo	TG -BT - 6 mois - 14.septembre.16	TG0000000686	Adjudication	0,5	16/03/2016	20 131	5,39
Togo	TG -BT - 24 mois - 28.mars.18	TG0000000694	Adjudication	2	30/03/2016	38 500	5,68
Togo	TG - 5,5% - 3 ans - 26.avril.19	TG0000000702	Adjudication	3	25/04/2016	27 695	6,03
Togo	TG -BT - 24 mois - 23.mai.18	TG0000000710	Adjudication	2	25/05/2016	22 000	5,76
Togo	TG - 6,5% - 7 ans - 15.juillet.23	TG0000000728	Adjudication	7	14/07/2016	33 000	6,44
Togo	ETAT TOGOLAIS 6,50% 2016-2026 (10 ans)	TG0000000744	Syndication	10	20/07/2016	156 000	6,6
Togo	TG -BT - 24 mois - 27.septembre.18	TG0000000736	Adjudication	2	29/09/2016	35 000	5,69
Togo	TG - 6,5% - 7 ans - 15.juillet.23	TG0000000728	Adjudication	7	20/10/2016	33 000	7,31
Togo	TG - 6,25% - 5 ans - 05.fevrier.21	TG0000000660	Adjudication	5	15/12/2016	33 000	7,21

(*) Taux Moyen Pondéré Source : Agence UMOA-Titres

ANNEXE II : EVOLUTION DES ÉMISSIONS PAR PAYS ENTRE 2013 ET 2016 —

Montant en millions de FCFA

	20	13	20	14	20	15	20 ⁻	16
	Adjudication	Syndication	Adjudication	Syndication	Adjudication	Syndication	Adjudication	Syndication
Bénin	247 100		369 411		599 580		396 547	
Burkina Faso	91 352	121 600	236 229		308 677		468 500	
Côte d'Ivoire	644 731	218 566	777 081	336 672	365 910	440 263	965 975	587 249
Guinée-Bissau	10 000		15 000		26 000		38 300	
Mali	238 832		455 060		494 300		352 813	100 000
Niger	116 860		204 100		233 296		280 385	
Sénégal	316 554	66 937	211 003	218 997	421 069	100 200	522 158	200 000
Тодо	201 811		247 809		315 000		305 326	156 000
Sous total par voie d'émission	1 867 240	407 103	2 515 693	555 669	2 763 832	540 463	3 330 005	1 043 249
Total UEMOA	2 274	1 343	3 071	I 361	3 304	1 295	4 37	3 254

Source : Agence UMOA- Titres

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	Date d'échéance	Montant émis (en millions FCFA)	ТМР	Coupon	En cours en fin 2016
Bénin	BJ - 5,5% - 10 ans - 08.juillet.17	BJ0000000220	10	07/07/2007	08/07/2017	41 922		5,50	5 989
Bénin	BJ - 6% - 10 ans - 16.septembre.18	BJ0000000238	10	14/09/2008	16/09/2018	30 000	6,00	6,00	7 500
Bénin	BJ - 6,5% - 7 ans - 10.octobre.21	BJ0000000535	7	09/10/2014	10/10/2021	56 716	6,92	6,50	56 716
Bénin	BJ - 6,5% - 7 ans - 19.mars.22	BJ0000000576	7	18/03/2015	19/03/2022	44 000	6,57	6,50	77 000
Bénin	BJ -BT - 24 mois - 16.avril.17	BJ0000000584	2	17/04/2015	16/04/2017	33 000	5,19		33 000
Bénin	BJ -BT - 24 mois - 11.mai.17	BJ0000000592	2	13/05/2015	11/05/2017	33 000	4,98		33 000
Bénin	BJ - 5,5% - 3 ans - 09.juillet.18	BJ000000600	3	08/07/2015	09/07/2018	35 000	5,28	5,50	71 580
Bénin	BJ - 6,25% - 5 ans - 31.juillet.20	BJ0000000618	5	30/07/2015	31/07/2020	33 000	5,88	6,25	110 000
Bénin	BJ - 6,5% - 7 ans - 03.décembre.22	BJ0000000626	7	02/12/2015	03/12/2022	165 000	6,48	6,50	165 000
Bénin	BJ - 6,25% - 5 ans - 18.décembre.20	BJ0000000634	5	17/12/2015	18/12/2020	55 000	6,48	6,25	55 000
Bénin	BJ - 5,5% - 3 ans - 13.janvier.19	BJ0000000642	3	12/01/2016	13/01/2019	25 000	5,63	5,50	25 000
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 15.février.17	BJ0000000659	1	17/02/2016	15/02/2017	27 500	5,36		27 500
Bénin	BJ - 5,5% - 3 ans - 16.mars.19	BJ0000000667	3	15/03/2016	16/03/2019	27 500	6,06	5,50	27 500
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 12.avril.17	BJ0000000675	1	13/04/2016	12/04/2017	33 000	5,41		33 000
Bénin	BJ - 6,1% - 7 ans - 29.juin.23	BJ0000000683	7	28/06/2016	29/06/2023	150 000	6,22	6,10	150 000
Bénin	BJ -BT - 12 mois - 18.juillet.17	BJ0000000691	1	19/07/2016	18/07/2017	35 000	5,29		35 000
Bénin	BJ - 5,5% - 5 ans - 05.septembre.21	BJ0000000709	5	02/09/2016	05/09/2021	29 547	6,35	5,50	29 547
Bénin	BJ - 6% - 5 ans - 14.octobre.21	BJ0000000717	5	13/10/2016	14/10/2021	44 000	6,58	6,00	69 000
Burkina Faso	BF - 5,5% - 10 ans - 29.juillet.17	BF0000000224	10	28/07/2007	29/07/2017	41 300		5,50	5 900
Burkina Faso	BF - 6,5% - 7 ans - 20.mai.17	BF0000000240	7	20/05/2010	20/05/2017	43 283	6,49	6,50	9 780
Burkina Faso	BF - 6,5% - 5 ans - 25.octobre.17	BF0000000281	5	25/10/2012	25/10/2017	32 354	6,50	6,50	10 785
Burkina Faso	TPBF 6,5% 2013 -2020 (7 ans)	BF000000182	7	14/11/2013	29/11/2020	121 600	6,60	6,50	97 280
Burkina Faso	BF - 6,25% - 5 ans - 31.décembre.19	BF0000000406	5	30/12/2014	31/12/2019	41 676	6,51	6,25	31 257
Burkina Faso	BF - 6% - 5 ans - 20.mai.20	BF0000000448	5	19/05/2015	20/05/2020	33 000	5,99	6,00	66 000
Burkina Faso	BF - 6% - 5 ans - 16.décembre.20	BF0000000489	5	15/12/2015	16/12/2020	30 720	6,05	6,00	30 720
Burkina Faso	BF -BT - 12 mois - 16.février.17	BF0000000505	1	18/02/2016	16/02/2017	35 000	5,14		35 000
Burkina Faso	BF -BT - 24 mois - 08.mars.18	BF0000000513	2	10/03/2016	08/03/2018	40 000	5,29		40 000

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	Date d'échéance	Montant émis (en millions FCFA)	ТМР	Coupon	En cours en fin 2016
Burkina Faso	BF - 6% - 5 ans - 08.avril.21	BF0000000521	5	07/04/2016	08/04/2021	40 000	6,00	6,00	75 000
Burkina Faso	BF - 5,5% - 3 ans - 17.juin.19	BF0000000547	3	16/06/2016	17/06/2019	40 000	5,54	5,50	40 000
Burkina Faso	BF -BT - 24 mois - 19.juillet.18	BF0000000554	2	21/07/2016	19/07/2018	40 000	5,13		40 000
Burkina Faso	BF -BT - 12 mois - 10.août.17	BF0000000562	1	11/08/2016	10/08/2017	35 000	4,82		35 000
Burkina Faso	BF - 6,5% - 7 ans - 02.septembre.23	BF0000000570	7	01/09/2016	02/09/2023	50 000	6,72	6,50	50 000
Burkina Faso	BF -BT - 24 mois - 25.octobre 18	BF0000000588	2	27/10/2016	25/10/2018	35 000	5,59		35 000
Burkina Faso	BF -BT - 3 mois - 02.mars.17	BF0000000596	0,25	01/12/2016	02/03/2017	40 000	4,66		40 000
Côte d'Ivoire	CI - 7% - 7 ans - 19.février.17	CI0000001327	7	18/02/2010	19/02/2017	36 788	7,60	7,00	36 788
Côte d'Ivoire	TPCI 7% 2010-2017 (7 ans)	CI0000001012	7	30/09/2010	01/10/2017	22 915	6,99	7,00	3 274
Côte d'Ivoire	CI - 6% - 5 ans - 07.mars.17	CI0000001368	5	06/03/2012	07/03/2017	25 756	6,00	6,00	8 585
Côte d'Ivoire	TPCI 6,5% 2012 -2017 (5 ans)	CI0000001087	5	19/09/2012	19/09/2017	93 683	6,50	6,50	31 228
Côte d'Ivoire	CI - 6,5% - 7 ans - 29.mars.20	CI0000001426	7	28/03/2013	29/03/2020	80 404	6,83	6,50	80 404
Côte d'Ivoire	CI - 6,4% - 5 ans - 10.juillet.18	Cl0000001459	5	09/07/2013	10/07/2018	43 749	7,02	6,40	29 166
Côte d'Ivoire	CI - 6,5% - 7 ans - 29.mars.20	CI0000001483	7	27/09/2013	29/03/2020	71 792	6,84	6,50	71 792
Côte d'Ivoire	TPCI 6,3% 2013 -2018 (5 ans)	Cl0000001129	5	13/11/2013	03/12/2018	97 685	6,40	6,30	65 123
Côte d'Ivoire	CI - 6,5% - 7 ans - 26.février.21	CI0000001541	7	25/02/2014	26/02/2021	241 768	6,90	6,50	241 768
Côte d'Ivoire	CI - 6,5% - 7 ans - 07.mars.21	CI0000001558	7	06/03/2014	07/03/2021	29 256	6,98	6,50	29 256
Côte d'Ivoire	CI - 6,55% - 8 ans - 29.avril.22	CI0000001582	8	28/04/2014	29/04/2022	124 000	6,84	6,55	124 000
Côte d'Ivoire	TPCI 6,55% 2014 -2022 (8 ans)	CI0000001160	8	15/05/2014	20/05/2022	61 833	6,54	6,55	61 833
Côte d'Ivoire	CI - 6% - 3 ans - 15.juillet.17	CI0000001608	3	14/07/2014	15/07/2017	27 200	6,29	6,00	13 600
Côte d'Ivoire	CI - 5,375% - 10 ans - 23.juillet.24 (EB)	XS1089413089	10	23/07/2014	23/07/2024	375 000	5,70	5,38	375 000
Côte d'Ivoire	CI - 6% - 5 ans - 05.août.19	CI0000001616	5	04/08/2014	05/08/2019	70 085	6,09	6,00	70 085
Côte d'Ivoire	CI - 5,8% - 5 ans - 16.octobre.19	CI0000001624	5	15/10/2014	16/10/2019	57 403	5,88	5,80	57 403
Cote d'ivoire	CI - 5,8% - 5 ans - 29.octobre.19	CI0000001632	5	28/10/2014	29/10/2019	43 200	5,88	5,80	43 200
Côte d'Ivoire	TPCI 3% 2014-2024 (10 ans)	CI0000001293	10	19/12/2014	19/12/2024	99 924	3,02	3,00	99 924
Côte d'Ivoire	TPCI 5,85% 2014 -2021 (7 ans)	CI0000001301	7	19/12/2014	19/12/2021	174 915	5,93	5,85	174 915
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 09.janvier.17	CI0000001640	2	12/01/2015	09/01/2017	52 810	5,52		52 810

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	Date d'échéance	Montant émis (en millions FCFA)	ТМР	Coupon	En cours en fin 2016
Côte d'Ivoire	CI - 6,375% - 13 ans - 03.mars.28 (EB)	XS1196517434	13	03/03/2015	03/03/2028	584 840	6,73	6,38	584 840
Côte d'Ivoire	TPCI 5,99% 2015 -2025 (10 ans)	CI0000001681	10	07/04/2015	14/05/2025	133 269	5,98	5,99	133 269
Côte d'Ivoire	CI - 5,99% - 10 ans - 11.juin.25	CI0000001665	10	10/06/2015	11/06/2025	110 000	5,98	5,99	110 000
Côte d'Ivoire	TPCI 5,85% 2015 -2022 (7 ans)	CI0000001723	7	01/09/2015	05/10/2022	156 993	5,93	5,85	156 993
Côte d'Ivoire	CI - 5,85% - 7 ans - 14.octobre.22	CI0000001707	7	13/10/2015	14/10/2022	110 000	5,84	5,85	110 000
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 31.octobre.17	Cl0000001715	2	03/11/2015	31/10/2017	50 000	4,48		50 000
Côte d'Ivoire	TPCI 5,75% 2015 -2020 (5 ans)	CI0000001764	5	20/11/2015	28/12/2020	150 000	5,83	5,75	120 000
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 13.février.18	Cl0000001756	2	16/02/2016	13/02/2018	60 000	4,72		60 000
Côte d'Ivoire	TPCI 6% 2016-2028 (12 ans)	CI0000001822	12	01/03/2016	08/04/2028	125 475	6,00	6,00	125 475
Côte d'Ivoire	CI -BT - 12 mois - 11.avril.17	Cl0000001772	1	12/04/2016	11/04/2017	50 000	4,24		50 000
Côte d'Ivoire	CI - 5,25% - 7 ans - 22.avril.23	CI0000001780	7	21/04/2016	22/04/2023	69 200	5,62	5,25	69 200
Côte d'Ivoire	CI - 5% - 3 ans - 04.mai.19	CI0000001798	3	03/05/2016	04/05/2019	60 800	5,65	5,00	60 800
Côte d'Ivoire	TPCI 5,9% 2016 -2026 (10 ans)	Cl0000001889	10	10/05/2016	15/06/2026	159 793	5,90	5,90	159 793
Côte d'Ivoire	CI - 5% - 3 ans - 05.juillet.19	CI0000001830	3	04/07/2016	05/07/2019	82 500	5,06	5,00	82 500
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 18.juillet.18	Cl0000001848	2	20/07/2016	18/07/2018	61 273	4,68		61 273
Côte d'Ivoire	TPCI 5,75% 2016 -2023 (7 ans)	CI0000001905	7	01/08/2016	31/08/2023	160 000	5,83	5,75	160 000
Côte d'Ivoire	CI - 5,5% - 5 ans - 14.septembre.21	Cl0000001863	5	13/09/2016	14/09/2021	54 255	5,64	5,50	54 255
Côte d'Ivoire	CI - 5,7% - 7 ans - 28.septembre.23	CI0000001897	7	27/09/2016	28/09/2023	40 502	5,82	5,70	40 502
Côte d'Ivoire	CI - 5,45% - 5 ans - 31.octobre.21	Cl0000001921	5	28/10/2016	31/10/2021	142 000	5,48	5,45	142 000
Côte d'Ivoire	CI -BT - 12 mois - 23.novembre.17	Cl0000002010	1	24/11/2016	23/11/2017	82 500	4,54		82 500
Côte d'Ivoire	CI -BT - 24 mois - 18.décembre.18	CI0000002036	2	20/12/2016	18/12/2018	57 050	5,41		57 050
Côte d'Ivoire	TPCI 5,9% 2016 -2026 (10 ans)	Cl0000002119	10	10/10/2016	17/11/2026	141 981	5,90	5,90	141 981
Guinée-Bissau	GB -BT - 24 mois - 11.avril.17	GW000000038	2	14/04/2015	11/04/2017	15 000	6,17		15 000
Guinée-Bissau	GB - 5,5% - 3 ans - 12.juillet.19	GW0000000061	3	11/07/2016	12/07/2019	11 000	6,91	5,50	11 000
Guinée-Bissau	GB -BT - 24 mois - 23.octobre.18	GW0000000079	2	25/10/2016	23/10/2018	14 300	6,00		14 300
Mali	ML - 6% - 10 ans - 21.juillet.18	ML0000000116	10	21/07/2008	21/07/2018	32 188		6,00	8 047
Mali	ML - 6,25% - 5 ans - 22.octobre.19	ML0000000363	5	21/10/2014	22/10/2019	44 110	6,72	6,25	33 083

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	Date d'échéance	Montant émis (en millions FCFA)	ТМР	Coupon	En cours en fin 2016
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 20.février.18	ML0000000413	3	19/02/2015	20/02/2018	33 000	5,80	5,50	33 000
Mali	ML -BT - 24 mois - 07.mars.17	ML0000000421	2	10/03/2015	07/03/2017	52 800	5,27		52 800
Mali	ML - 6,25% - 5 ans - 10.avril.20	ML0000000439	5	09/04/2015	10/04/2020	38 500	6,27	6,25	148 500
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 06.mai.18	ML0000000447	3	05/05/2015	06/05/2018	38 500	5,50	5,50	38 500
Mali	ML -BT - 24 mois - 31.mai.17	ML0000000454	2	03/06/2015	31/05/2017	38 500	4,74		38 500
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 30.juillet.18	ML0000000462	3	29/07/2015	30/07/2018	33 000	5,28	5,50	33 000
Mali	ML -BT - 24 mois - 26.septembre.17	ML0000000470	2	29/09/2015	26/09/2017	33 000	4,48		33 000
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 18.novembre.18	ML0000000488	3	17/11/2015	18/11/2018	38 500	5,20	5,50	38 500
Mali	ML -BT - 12 mois - 25.janvier.17	ML0000000504	1	27/01/2016	25/01/2017	38 500	5,02		38 500
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 24.février.19	ML0000000512	3	23/02/2016	24/02/2019	33 000	5,30	5,50	33 000
Mali	ML - 6% - 5 ans - 25.mars.21	ML0000000538	5	24/03/2016	25/03/2021	38 213	6,05	6,00	38 213
Mali	ML - 6,25% - 7 ans - 21.avril.23	ML0000000546	7	20/04/2016	21/04/2023	39 600	6,19	6,25	39 600
Mali	ETAT MALI 6,20% 2016-2023 (7 ans)	ML0000000561	7	25/04/2016	23/05/2023	100 000	6,20	6,20	100 000
Mali	ML -BT - 12 mois - 12.juillet.17	ML0000000553	1	13/07/2016	12/07/2017	38 500	5,06		38 500
Mali	ML - 6,2% - 7 ans - 19.août.23	ML0000000579	7	18/08/2016	19/08/2023	35 000	6,18	6,20	70 000
Mali	ML - 6% - 5 ans - 09.septembre.21	ML0000000587	5	08/09/2016	09/09/2021	30 000	6,32	6,00	30 000
Mali	ML - 5,5% - 3 ans - 06.octobre.19	ML0000000595	3	05/10/2016	06/10/2019	30 000	6,44	5,50	30 000
Mali	ML -BT - 24 mois - 04.décembre.18	ML0000000603	2	06/12/2016	04/12/2018	35 000	5,44		35 000
Niger	NG - 6,25% - 5 ans - 20.novembre.18	NE0000000171	5	20/11/2013	20/11/2018	25 000	6,29	6,25	12 500
Niger	NG - 6,25% - 5 ans - 03.avril.19	NE0000000197	5	02/04/2014	03/04/2019	63 300	6,34	6,25	47 475
Niger	NG - 6,25% - 5 ans - 22.août.19	NE0000000213	5	21/08/2014	22/08/2019	30 000	6,32	6,25	22 500
Niger	NG - 6% - 5 ans - 25.février.20	NE0000000247	5	24/02/2015	25/02/2020	30 000	6,16	6,00	94 796
Niger	NG - 5,5% - 3 ans - 29.juillet.18	NE0000000262	3	28/07/2015	29/07/2018	25 000	5,37	5,50	25 000
Niger	NG -BT - 12 mois - 12.janvier.17	NE0000000288	1	14/01/2016	12/01/2017	44 000	5,14		44 000
Niger	NG - 5,5% - 3 ans - 01.avril.19	NE0000000296	3	31/03/2016	01/04/2019	38 500	6,02	5,50	38 500
Niger	NG - 6% - 5 ans - 18.août.21	NE0000000320	5	17/08/2016	18/08/2021	38 275	6,50	6,00	73 275
Niger	NG -BT - 24 mois - 04.octobre.18	NE0000000338	2	06/10/2016	04/10/2018	34 110	6,03		34 110

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	Date d'échéance	Montant émis (en millions FCFA)	ТМР	Coupon	En cours en fin 2016
Niger	NG - 6,5% - 7 ans - 18.novembre.23	NE0000000346	7	17/11/2016	18/11/2023	30 000	7,29	6,50	30 000
Sénégal	SN - 5,5% - 10 ans - 27.juin.17	SNK600022G26	10	27/06/2007	27/06/2017	58 709		5,50	7 383
Sénégal	SN - 7% - 10 ans - 17.juin.18	SNK600082G64	10	18/06/2008	17/06/2018	25 000		7,00	6 436
Sénégal	SN - 8,75% - 10 ans - 13.mai.21 (EB)	XS0625251854	10	13/05/2011	13/05/2021	245 000	9,32	8,75	245 000
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 25.mai.17	SN0000000456	5	24/05/2012	25/05/2017	29 392	8,93	6,25	6 612
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 29.juin.17	SN0000000472	5	28/06/2012	29/06/2017	23 013	9,43	6,25	5 177
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,7% 2012-2019 (7 ans)	SN0000000225	7	08/11/2012	18/12/2019	88 103	6,70	6,70	52 862
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 22.mars.18	SN0000000597	5	21/03/2013	22/03/2018	34 842	6,47	6,25	15 215
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,5% 2013-2023 (10 ans)	SN0000000233	10	29/07/2013	29/07/2023	66 937	6,60	6,50	58 570
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 23.août.18	SN0000000639	5	22/08/2013	23/08/2018	30 380	6,79	6,25	13 266
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 25.octobre.18	SN0000000654	5	24/10/2013	25/10/2018	36 497	7,36	6,25	15 937
Sénégal	SN - 6% - 3 ans - 06.mars.17	SN0000000688	3	05/03/2014	06/03/2017	35 000	6,66	6,00	12 353
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 10.avril.19	SN0000000696	5	09/04/2014	10/04/2019	37 166	6,94	6,25	23 635
Sénégal	SN - 6% - 3 ans - 07.mai.17	SN0000000704	3	07/05/2014	07/05/2017	30 895	6,46	6,00	10 904
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,25% 2014-2018 (4 ans)	SN0000000324	4	02/07/2014	18/07/2018	100 000	6,34	6,25	50 000
Sénégal	SN - 6,25% - 10 ans - 30.juillet.24 (EB)	XS1090161875	10	30/07/2014	30/07/2024	245 000	6,34	6,25	245 000
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,5% 2014-2021 (7 ans)	SN0000000340	7	27/11/2014	27/11/2021	118 997	6,60	6,50	118 997
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 24.janvier.17	SN0000000746	2	27/01/2015	24/01/2017	33 000	5,08		33 000
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 11.février.18	SN0000000753	3	10/02/2015	11/02/2018	31 680	5,96	5,50	31 680
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 27.février.20	SN0000000761	5	26/02/2015	27/02/2020	23 241	6,33	5,90	23 241
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 09.mars.17	SN0000000779	2	12/03/2015	09/03/2017	22 000	4,93		22 000
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 03.avril.18	SN0000000803	3	02/04/2015	03/04/2018	33 000	5,83	5,50	33 000
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 23.avril.20	SN0000000811	5	22/04/2015	23/04/2020	27 500	6,20	5,90	27 500
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 07.mai.18	SN0000000829	3	06/05/2015	07/05/2018	28 501	5,76	5,50	28 501
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 18.mai.17	SN0000000837	2	21/05/2015	18/05/2017	27 165	4,73		27 165
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 19.juin.18	SN0000000845	3	18/06/2015	19/06/2018	27 500	5,47	5,50	27 500
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 15.juillet.20	SN0000000852	5	14/07/2015	15/07/2020	32 580	5,65	5,90	32 580

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	Date d'échéance	Montant émis (en millions FCFA)	ТМР	Coupon	En cours en fin 2016
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 13.août.20	SN0000000860	5	12/08/2015	13/08/2020	32 139	5,73	5,90	32 139
Sénégal	SN - 6,25% - 7 ans - 10.septembre.22	SN0000000878	7	09/09/2015	10/09/2022	32 262	5,97	6,25	32 262
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 08.octobre.18	SN0000000886	3	07/10/2015	08/10/2018	38 500	5,36	5,50	38 500
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,3% 2015-2025 (10 ans)	SN000000910	10	30/10/2015	30/11/2025	100 200	6,40	6,30	100 200
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 27.janvier.19	SN0000000902	3	26/01/2016	27/01/2019	45 000	5,62	5,50	45 000
Sénégal	SN -BT - 24 mois - 22.février.18	SN0000000928	2	25/02/2016	22/02/2018	32 508	4,91		32 508
Sénégal	SN - 5,9% - 7 ans - 22.mars.23	SN0000000936	7	21/03/2016	22/03/2023	165 000	5,95	5,90	165 000
Sénégal	SN -BT - 12 mois - 18.avril.17	SN0000000944	1	19/04/2016	18/04/2017	33 000	4,49		33 000
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,00% 2016-2026 (10 ans)	SN0000000325	10	20/06/2016	19/07/2026	200 000	6,08	6,00	200 000
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 05.août.19	SN0000000969	3	04/08/2016	05/08/2019	33 000	5,62	5,50	33 000
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 17.novembre.19	SN0000000993	3	16/11/2016	17/11/2019	40 000	5,81	5,50	40 000
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 09.décembre.19	SN0000001009	3	08/12/2016	09/12/2019	37 400	5,82	5,50	37 400
Togo	TG - 6% - 10 ans - 17.juillet.17	TG0000000298	10	16/07/2007	17/07/2017	20 000	5,99	6,00	2 857
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 27.janvier.17	TG0000000314	5	27/01/2012	27/01/2017	13 074	7,41	6,50	2 615
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 18.juin.17	TG0000000330	5	18/06/2012	18/06/2017	35 000	8,21	6,50	8 750
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 23.août.18	TG0000000397	5	22/08/2013	23/08/2018	37 461	7,24	6,50	18 731
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 29.novembre.18	TG0000000413	5	28/11/2013	29/11/2018	28 000	6,71	6,50	14 000
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 18.juillet.19	TG0000000462	5	17/07/2014	18/07/2019	38 000	7,00	6,50	28 500
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 05.septembre.19	TG0000000470	5	04/09/2014	05/09/2019	40 000	6,85	6,50	30 000
Togo	TG - 6,25% - 5 ans - 14.novembre.19	TG0000000496	5	13/11/2014	14/11/2019	39 209	6,83	6,25	29 407
Togo	TG - 5,5% - 3 ans - 30.janvier.18	TG0000000520	3	29/01/2015	30/01/2018	30 000	6,12	5,50	30 000
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 04.mars.20	TG0000000546	5	03/03/2015	04/03/2020	30 000	6,80	6,50	30 000
Togo	TG - 6,5% - 5 ans - 10.juillet.20	TG0000000561	5	09/07/2015	10/07/2020	33 000	6,15	6,50	33 000
Togo	TG -BT - 24 mois - 20.juillet.17	TG0000000579	2	23/07/2015	20/07/2017	33 000	4,83		33 000
Togo	TG - 6,25% - 5 ans - 20.novembre.20	TG0000000595	5	19/11/2015	20/11/2020	30 000	5,87	6,25	30 000
Togo	TG -BT - 24 mois - 30.novembre.17	TG0000000603	2	03/12/2015	30/11/2017	30 000	5,12		30 000
Togo	TG -BT - 12 mois - 11.janvier.17	TG0000000611	1	13/01/2016	11/01/2017	30 000	5,10		30 000

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	Date d'échéance	Montant émis (en millions FCFA)	ТМР	Coupon	En cours en fin 2016
Togo	TG - 6,25% - 5 ans - 05.février.21	TG0000000660	5	04/02/2016	05/02/2021	33 000	6,13	6,25	66 000
Togo	TG -BT - 24 mois - 28.mars.18	TG0000000694	2	30/03/2016	28/03/2018	38 500	5,68		38 500
Togo	TG - 5,5% - 3 ans - 26.avril.19	TG0000000702	3	25/04/2016	26/04/2019	27 695	6,03	5,50	27 695
Togo	TG -BT - 24 mois - 23.mai.18	TG0000000710	2	25/05/2016	23/05/2018	22 000	5,76		22 000
Togo	TG - 6,5% - 7 ans - 15.juillet.23	TG0000000728	7	14/07/2016	15/07/2023	33 000	6,44	6,50	66 000
Togo	ETAT TOGOLAIS 6,50% 2016-2026 (10 ans)	TG0000000744	10	20/07/2016	17/08/2026	156 000	6,60	6,50	156 000
Togo	TG -BT - 24 mois - 27.septembre.18	TG0000000736	2	29/09/2016	27/09/2018	35 000	5,69		35 000

(*) Taux Moyen Pondéré Source : Agence UMOA-Titres

ANNEXE IV: EVOLUTION DES ENCOURS PAR PAYS ENTRE 2013 ET 2016 -

En millions de FCFA

	20	13	2014		20	15	2016		
Pays	Bons	Obligations	Bons	Obligations	Bons	Obligations	Bons	Obligations	
Bénin	247	116	313	139	232	583	162	850	
Burkina	-	313	104	298	120	341	225	417	
Côte d'Ivoire	531	1099	380	1862	262	2280	414	2 909	
Guinée-Bissau	10	-	25	-	26	-	29	11	
Mali	187	43	336	70	243	348	236	673	
Niger	36	35	76	125	79	235	78	344	
Sénégal	235	584	181	762	200	950	148	1 325	
Togo	111	196	131	242	159	333	189	574	
Sous total par instrument	1 357	2 387	1 545	3 498	1 319	5 069	1 480	7 103	
Total UEMOA	3 7	44	5 (043	6 3	888	8 !	583	

Source : Agence UMOA- Titres

LEXIQUE

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN): créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris: groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions interna-

tionales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Données économiques :

- **Réalisations**: données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3;

- **Estimations :** correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;
- Projections ou prévisions économiques : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de l'activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

Elément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt ((VN-VA)/VN).

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires

(comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux de change : prix d'une devise en terme d'une autre.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le

prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence (T= [indice des prix des exportations / indice des prix des importations] x 100).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps (T>100) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées): les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).





Bâtir un Marché régional des Titres Publics au service du développement des Etats de l'Union



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

www.umoatitres.org